

11  
GESTION DES TERROIRS ET  
DEVELOPPEMENT

*COMPTE-RENDU*

*DES JOURNEES D'ETUDE*

*13 ET 14 SEPTEMBRE 1991*

I.R.A.M.

Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement  
49, rue de la Glacière - 75013 PARIS - Tél: 43.36.03.62  
Fax: 43.31.66.31 - Télex: 205397 IRAMD F

## SOMMAIRE

AVANT-PROPOS .....	1
1. INTRODUCTION A LA GESTION DES TERROIRS .....	3
2. A PROPOS DE DEUX TERRAINS : GANZOURGOU et DAMANA .....	4
2.1 Le Projet de Développement Rural de Ganzourgou .....	5
2.2 Le Projet d'Appui à la Gestion des Terroirs de Damana .....	26
3. LES REFLEXIONS DES TROIS ATELIERS .....	41
3.1. Les échelles d'espace et de temps .....	41
3.2. Le foncier .....	44
3.3. Les acteurs .....	49
4. D'AUTRES PISTES DE REFLEXION .....	53
5. CONCLUSION .....	54

Document préparatoire n° 1 des journées d'étude (remis aux participants)

*Journées d'Etude 1991*

## AVANT-PROPOS

Depuis plusieurs années, l'IRAM organise des journées d'étude sur un thème donné. Au début, il s'agissait d'un exercice autocritique purement interne portant sur nos pratiques de terrain. Mais nos préoccupations étant largement partagées à l'extérieur, très vite, un élargissement des participants est apparu hautement souhaitable. Ce pari sur l'ouverture n'a pas déçu jusqu'à présent car il a permis d'accroître notre capacité de réflexion à la fois critique et comparative. Il nous suffit ici de rappeler les thèmes traités dans un passé récent :

- 1984 : Recherche-développement
- 1985 : Investigation et intervention
- 1986 : Crise des théories de développement
- 1987 : Trente ans IRAM
- 1988 : Quelques aspects de politiques agricoles
- 1989 : Interventions de développement localisé
- 1990 : Politique de transfert aux organisations paysannes et financement local.

En choisissant cette année de concentrer nos débats sur la gestion des terroirs nous ne pensons pas céder à une simple mode autour d'un de ces concepts qui occupent successivement le devant de la scène des milieux du développement. Nous voudrions plutôt continuer à approfondir, en la partageant, notre réflexion interne alimentée par quelques-uns de nos terrains de ces dernières années :

- Le Projet de Développement Rural du Ganzourgou, Zorgho au Burkina Faso
- Le Projet de Gestion des Terroirs de Damana, au Niger
- Le Projet d'Aménagement et de Reboisement du Centre-Est. Tambacounda - Sénégal
- Le Projet de Développement Rural Intégré de Zinder, au Niger.

Cette liste n'est d'ailleurs aucunement limitative car bien d'autres interventions en Afrique sahélienne mais également ailleurs soulèvent des questions qui recoupent largement celles de la gestion des terroirs. Si bien qu'aujourd'hui nous pensons que le thème retenu peut intéresser aussi ceux qui travaillent en Amérique latine, en Afrique humide, en Asie du Sud-Est, etc...

Loin d'être une opération de publicité, il s'agit de débattre librement à partir de nos expériences, de nos analyses et de nos interrogations... en sachant que l'IRAM est un des lieux, parmi et avec d'autres, où se mène actuellement ce type de réflexion.

S'inspirant du passé, la méthode retenue pour ces journées 1991 a été la suivante :

- Le cadrage du thème à l'aide de quelques exposés.
- La présentation de deux terrains où intervient actuellement l'IRAM : Damana (Niger), Ganzourgou (Burkina Faso).
- L'organisation de trois ateliers de réflexion qui ont porté respectivement sur les échelles, le foncier et les acteurs.
- Un débat général qui a surtout prolongé les réflexions initiées au niveau des exposés et des discussions en atelier.

**PREMIERE SEANCE PLENIERE**

**1. Introduction à la Gestion des Terroirs**

**2. A propos de deux terrains**

## **1. INTRODUCTION A LA GESTION DES TERROIRS**

Nous reprendrons seulement ici quelques idées-force qui ont marqué la première séance des journées d'étude (exposés et débats).

- Le concept Gestion des Terroirs est apparu au Sahel dans un contexte dominé par la lutte contre la sécheresse. Mais sa validité ne se réduit pas à cette seule région. Il peut aussi s'appliquer ailleurs avec des problématiques qui diffèrent sensiblement les unes des autres. Par exemple :
  - les bassins cotonniers et arachidiers : la diversification nécessaire et la maîtrise de l'amont et de l'aval avant l'effondrement des filières ;
  - les zones soudano-sahéliennes : les phénomènes de colonisation et de défrichement ;
  - les zones forestières (montagneuses ou côtières) : la régénération des plantations pérennes et la lutte contre la déforestation ;
  - les collines et les plateaux d'altitude moyenne (Rwanda, Haïti, Comores...) : l'aménagement des bassins versants, le reboisement et la lutte anti-érosive,
  - les périmètres irrigués dans les plaines alluviales : le transfert de gestion aux organisations paysannes.
- La gestion des terroirs correspond à une quatrième génération de formules de développement rural, celles qui l'ont précédée pouvant être dénommées de la façon suivante :
  - les approches sectorielles et productivistes par produit ou par filière,
  - les approches aménagistes,
  - les approches intégrées.

On sait que chacune peut se prévaloir de certaines réalisations mais a connu aussi de retentissants échecs.

- L'originalité de la Gestion des Terroirs peut être vue d'une triple manière :

- elle a permis d'intégrer les préoccupations d'ordre écologique dans les projets de développement. Le phénomène de dégradation et les conséquences à long terme ne sont plus minimisés. Mais il faut aussitôt souligner que cette intégration ne se fait pas de façon isolée

mais en étroite liaison avec les préoccupations des producteurs locaux désireux d'assurer leur subsistance et de pourvoir à leurs besoins monétaires. La viabilité recherchée est à la fois écologique, économique et sociologique ;

- elle a aussi favorisé la prise en compte du foncier qui, jusque là, était souvent oublié sinon laissé de côté par les promoteurs de projets. Ce faisant, elle a contribué à montrer l'extrême complexité des droits en présence résultant de véritables métissages entre ceux traditionnellement en place et celui de la propriété privée ;
- elle a enfin encouragé l'idée que la solution à de tels problèmes ne pouvait pas émaner de la seule planification centralisée ni d'une simple soumission aux lois du marché mais de véritables processus de négociation entre acteurs sociaux concernés. Il s'agit précisément de renforcer le pouvoir de décision de ces derniers et notamment des groupes paysans eux-mêmes.

Il faut préciser ici que ces caractéristiques propres à la G.T. sont à considérer par rapport aux démarches des institutions de développement et non des sociétés paysannes. Ces dernières, on peut s'en douter, n'ont pas attendu en effet l'ère actuelle des projets pour gérer leurs ressources et leur foncier avec une efficacité souvent fort enviable. Le concept est donc récent mais non les pratiques qu'il recouvre. Celles-ci ont aussi déjà fait l'objet d'opérations novatrices dans certains projets appuyés par l'IRAM ou par d'autres : essais de gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux et piscicoles, tentatives d'articulation des aménagements avec leur proche environnement géographique, etc...

La Gestion des Terroirs, dans sa finalité, peut être définie comme une démarche visant à accroître les capacités des populations locales à vivre de leurs propres ressources. Elle est donc susceptible de croiser les aspects protection, production et aptitudes des paysans à négocier et à renforcer leur pouvoir de décision, notamment à travers des organisations paysannes.

## **2. A PROPOS DE DEUX TERRAINS : GANZOURGOU ET DAMANA**

Ces deux expériences ont fait l'objet de brefs exposés par des membres de l'IRAM qui travaillent sur ces terrains, respectivement au Burkina et au Niger.

Les fiches qui suivent présentent les projets et les difficultés qu'ils rencontrent<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> (Ces fiches projet sont également parues dans un document de travail du Groupe GT du réseau Recherche-Développement).

**PDRG : PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA  
PROVINCE DU GANZOURGOU (BURKINA FASO)<sup>2</sup>**

## **I - PRESENTATION GENERALE**

### **1 - Caractéristiques**

Le Projet de Développement Rural du Ganzourgou dont le siège est à Zorgho est situé à 110 Km de la capitale sur l'axe OUAGADOUGOU-NIGER. Il couvre la Province du GANZOURGOU qui compte sept (7) Départements et l'UD (Unité de Développement) de LINOUGHIN qui dépend de la province d'OUBRITENGA.

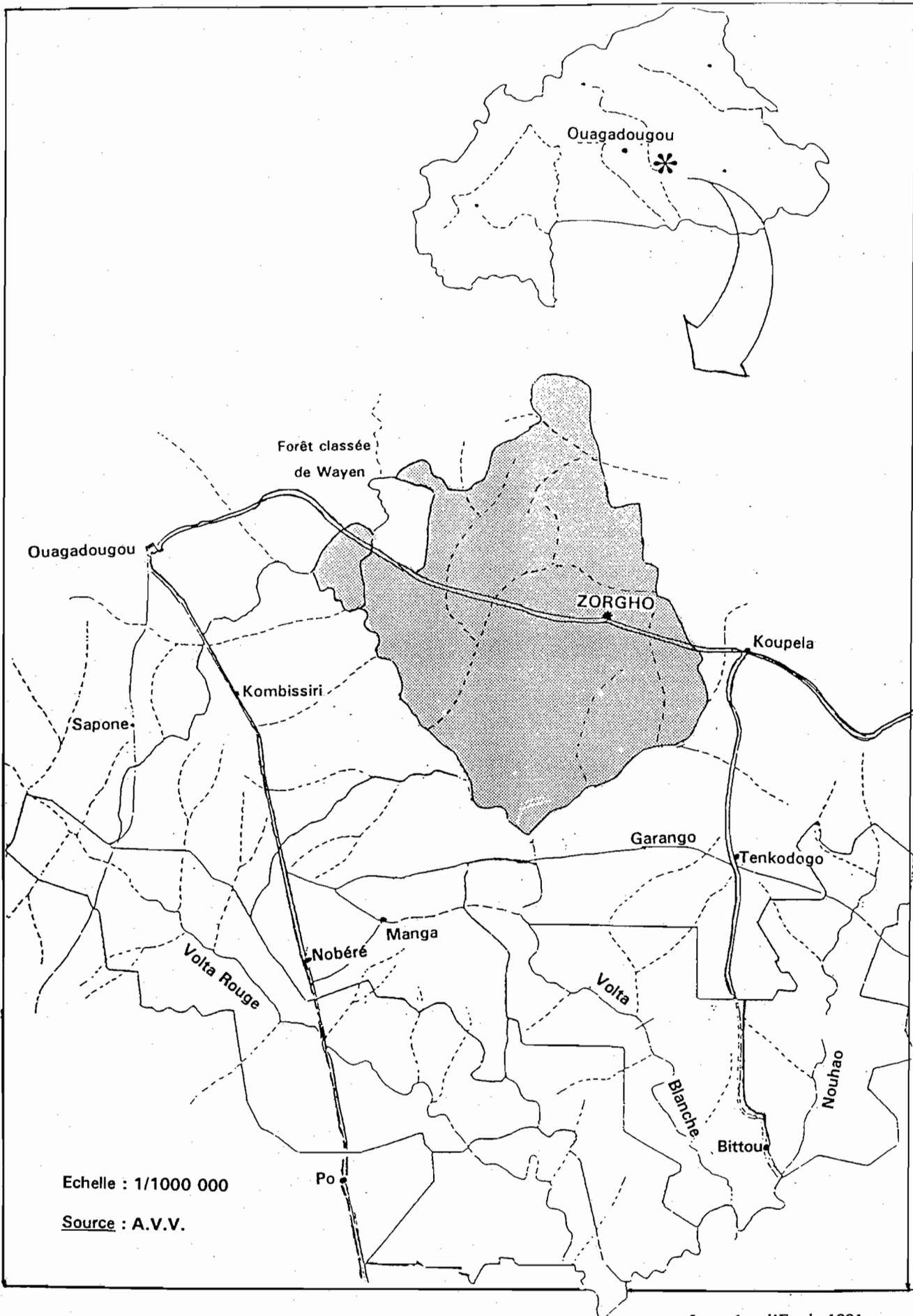
Sur une superficie de 4.200 Km<sup>2</sup>, 210.000 habitants sont répartis sur 214 villages. Le climat est de type soudano-sahélien, la pluviométrie varie entre 600 et 800 mm en année normale. Le sol est généralement de type ferrugineux-tropical. L'aire géographique du projet comprend deux zones édaphiques bien distinctes : la zone des plateaux ou zone d'occupation traditionnelle et la zone des Vallées libérées de l'onchocercose ou zone de colonisation d'occupation récente. Le projet de développement rural du Ganzourgou est financé par la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE) et le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) de la République Française.

Le Projet de Développement Rural du Ganzourgou est structuré de la manière suivante :

- Une équipe de Direction regroupant :
  - . Un Chef de projet assisté d'un Conseiller Technique Principal.
  - . Une Cellule Administrative et Financière.
  - . Une Cellule d'Appui aux équipes mobiles pluridisciplinaires et à l'innovation.
  - . Une Cellule Formation.
  - . Une Cellule Aménagement.
  
- Des équipes de terrain comprenant :
  - . Trois (3) équipes mobiles pluridisciplinaires (EMP).
  - . Vingt neuf (29) Conseillers Animateurs (C.A.).

---

<sup>2</sup> Informations en grande partie extraites des documents du projet.



Chaque EMP comprend quatre (4) cadres de disciplines complémentaires :

- 1 Sociologue,
- 1 Agronome,
- 1 Géographe, et
- 1 Economiste.

Les cadres EMP sont nommés "*Chargés de Programme*" (CP) responsabilisés à la conduite des opérations de développement d'une sous-zone EMP. Un des chargés de programme assure, cumulativement avec ses fonctions le rôle de Coordonnateur de l'EMP. Chaque conseiller-animateur encadre 6 à 8 villages avec pour tâche essentielle, d'animer les réflexions villageoises autour des problèmes de développement et d'appuyer les populations rurales à la mise en oeuvre et à l'évaluation des actions initiées par elles.

Ce projet fait suite au projet UP 1 ZORGHO, qui intervenait sur les mêmes zones.

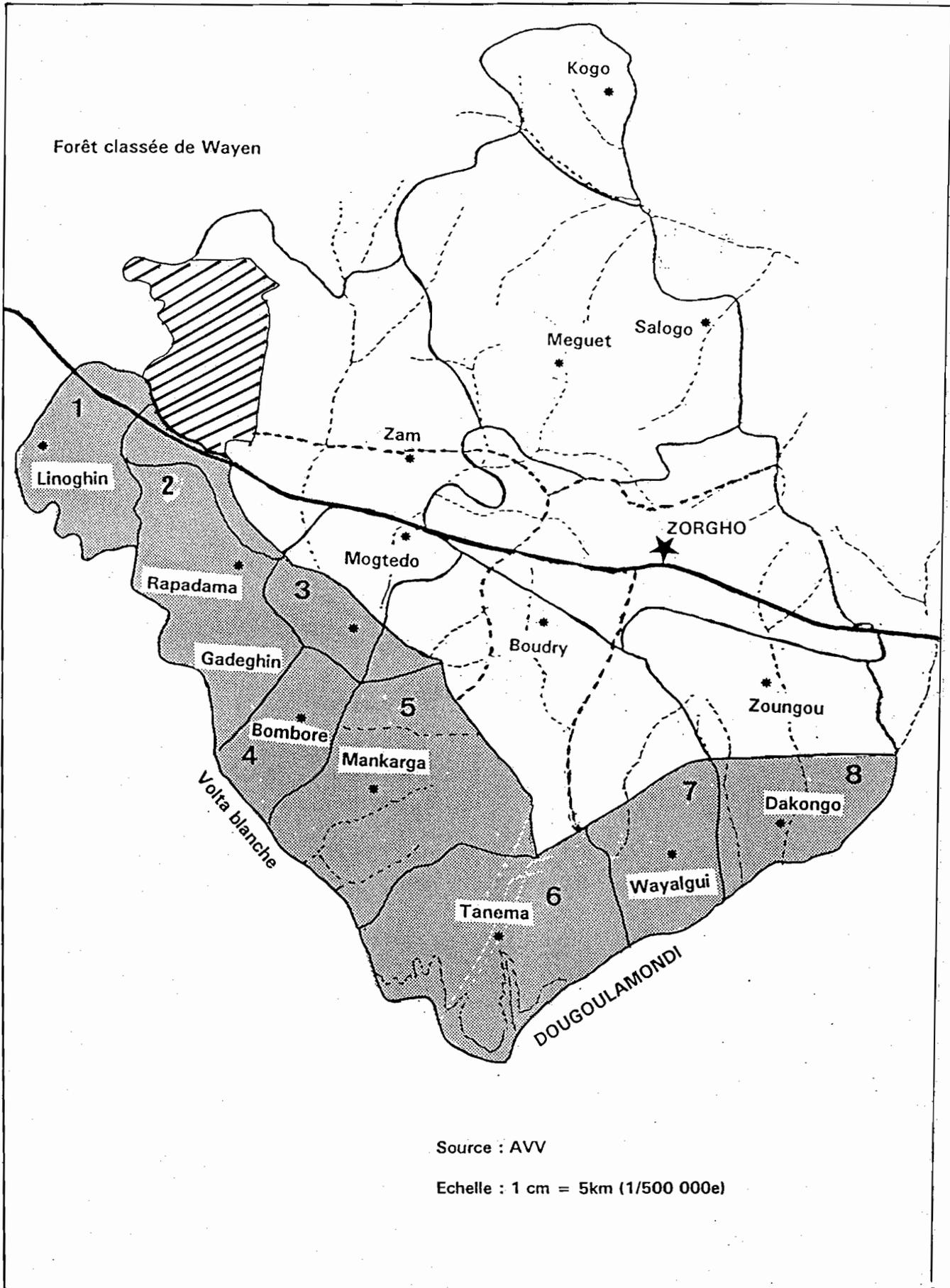
Le rapport d'évaluation du PDRG a été réalisé en mai 1990, le projet ayant effectivement débuté fin 1990.

## **2 - Contraintes et atouts de la zone d'intervention**

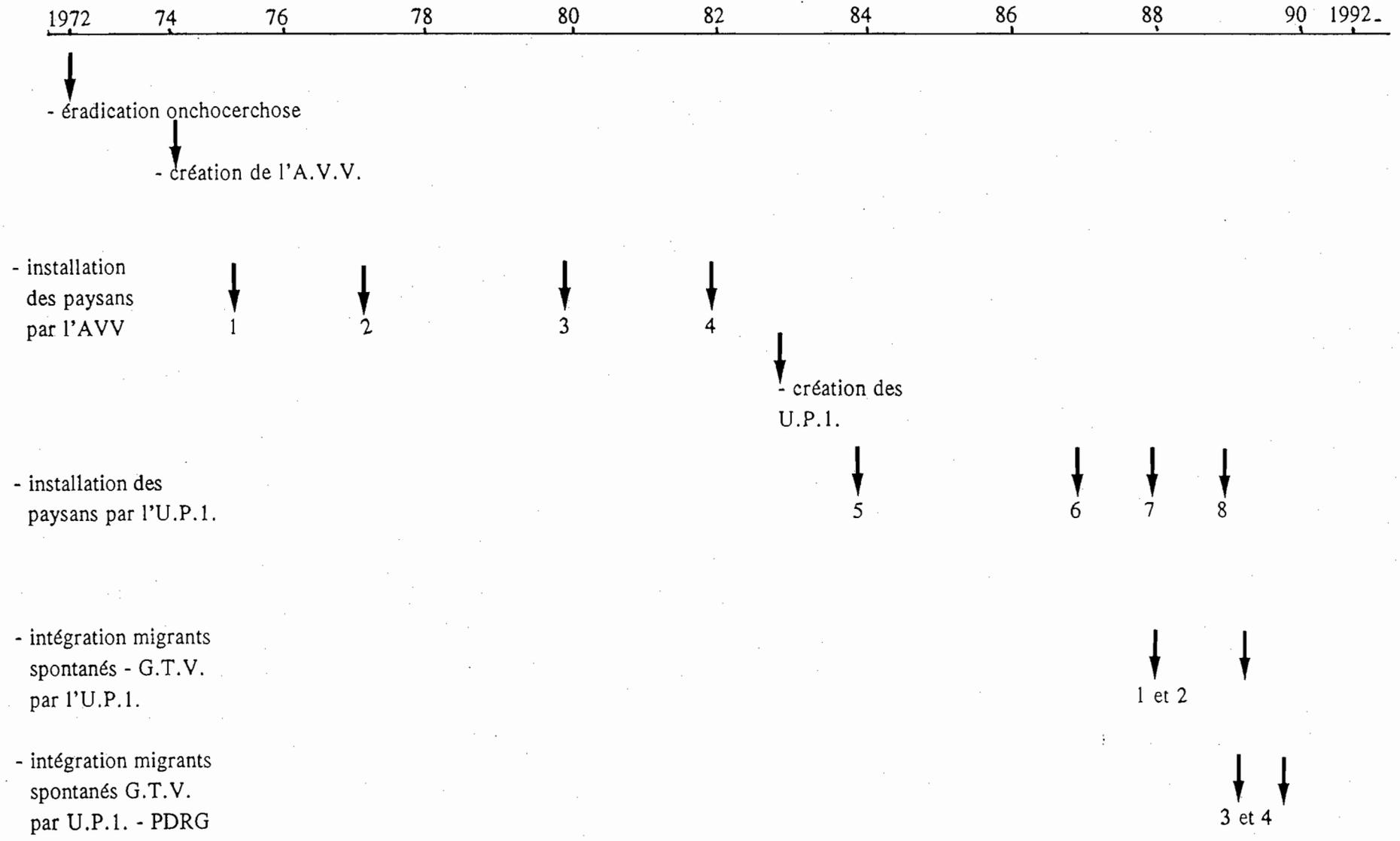
- Une croissance démographique forte (3,5 % par an, 6 à 7 % dans les villes).
- Un climat aride et des sols fragiles, une densité de population relativement élevée (46 habitants/Km<sup>2</sup>), laissant peu de place aux jachères, et induisant une tendance à l'épuisement des sols.
- Zone d'émigration intense, (une personne émigrée par famille dont la moitié en exode définitif).
- La plus grande partie de la province est formée de plateaux, densément peuplés, aux sols pauvres et surexploités.
- Des vallées dans les parties Ouest et Sud de la province aux sols plus riches et un peu plus humides, mais peu peuplés en raison de l'onchocercose.
- Depuis les années 1980, l'Autorité pour l'Aménagement des Voltas a aménagé environ 20.000 ha et installé environ 30.000 personnes venant des plateaux et des provinces voisines, et a réalisé des pistes et des forages.
- Ces aménagements ont attiré de nombreux "*migrants spontanés*", s'installant sans contrôle, et provoquant une certaine anarchie dans les Plans d'Aménagements établis.

Cette situation a engendré de nombreux conflits entre "*colons*" et "*migrants spontanés*", et a provoqué la colère des exploitants des plateaux contestant les droits des nouveaux venus.

- Pour désamorcer ces tensions l'AVV décide dès 1985 d'intervenir également sur les plateaux.
- Le projet UP 1 Zorgho est mis en place (1985-1990). Il réalise des infrastructures (forages, écoles, dispensaires, magasins), aménage 3 nouveaux sites de colonisation. Le projet est reconduit



DEROULEMENT DE L'INSTALLATION DES MIGRANTS DANS LA PROVINCE DU GANZOURGOU



fin 1990 sous le nom de PDRG.

### 3 - Objectifs du projet

#### JUSTIFICATION

L'économie est dominée par l'agriculture et l'élevage. Sur le plan national, ces deux activités occupent plus de 90 % de la population et représentent en 1987, 36 % du produit intérieur brut (PIB) et assurent globalement près de 68 % des exportations.

On peut constater depuis deux décennies, une dégradation accélérée du capital de production (la terre et les autres ressources de l'environnement). Cette dégradation est due à de nombreux facteurs défavorables d'ordre :

- Physique :
  - . sécheresse entraînant un déséquilibre écologique,
  - . dégradation de la structure des sols et du couvert végétal,
  - . baisse notoire de la fertilité des sols,
  - . érosion intensive des sols.
  
- Humain et social :
  - . forte pression démographique et animale,
  - . surexploitation des ressources foncières et environnementales,
  - . forte migration interne occasionnant des occupations anarchiques de l'espace,
  - . transhumance désordonnée impliquant des surcharges des zones pastorales.
  
- Technique :
  - . méthode d'exploitation et de gestion des ressources naturelles inadaptées (cultures itinérantes, défrichements anarchiques, culture extensive...).
  - . Absence de sécurité foncière qui ne favorise pas des modes d'exploitations adéquats, ni des investissements nécessaires au maintien à long terme de l'équilibre écologique.
  - . Législation coutumière du foncier inadaptée aux dynamiques actuelles.
  
- Economique :
  - . Détérioration des termes de l'échange.

La finalité du projet de développement rural du Ganzourgou est d'enrayer l'évolution régressive de l'agriculture en créant les conditions d'une bonne gestion de l'espace et une valorisation des potentiels naturels.

La réalisation de l'objectif global du PDRG passe par :

- L'organisation et la responsabilisation des communautés rurales à la gestion à long terme des espaces villageois (agricoles et pastoraux).
- La sédentarisation des exploitants pour une meilleure valorisation et un renouvellement des ressources naturelles par des actions de lutte anti-érosive, de diversification de la production, d'intégration agriculture-élevage, de fertilisation.
- La promotion d'initiatives individuelles et collectives pouvant contribuer au développement local (commercialisation des produits, création d'unités économiques, distribution du crédit...).

#### **4 - Méthodologie et évolution**

L'approche participative et contractuelle constitue le principe de base qui régit les rapports entre le PDRG, les populations et les partenaires extérieurs (services techniques, ONG...).

Le PDRG n'intervient que s'il est sollicité.

Cette approche participative se décompose en quatre phases qui sont :

- 1 - Le diagnostic - conjoint avec les populations des situations de départ.
- 2 - L'initiation d'actions de développement avec les populations (plan d'action).
- 3 - La mise en place des contrats de développement avec les populations.
- 4 - L'exécution des plans de développement par les populations avec ou sans appui extérieur.

##### **1) Le diagnostic des situations de départ**

- Le diagnostic de zone :

Il s'applique au niveau régional et permet de vérifier des hypothèses ou mener des investigations sur la connaissance et la faisabilité d'actions ou d'entreprises collectives ou individuelles pouvant promouvoir le développement local .

Exemples :

- . circuit de commercialisation du bétail du GANZOURGOU,
- . contraintes et facteurs de réussite de l'embouche dans la zone des plateaux,
- . étude sur les massifs forestiers et leur évolution dans les 20 dernières années dans la province du GANZOURGOU
- . recherche des centres de décision susceptibles d'influer sur la paix sociale dans les vallées.

Les résultats de l'étude diagnostic de zone doivent servir de support pour aborder le diagnostic de terroir mais n'est pas une condition impérative pour engager le diagnostic conjoint de terroir.

- Le diagnostic conjoint de terroir :

L'étude diagnostic conjoint de terroir a pour but d'analyser en commun avec les communautés rurales la situation des villages et d'approfondir le niveau de connaissance des hypothèses et solutions posées lors de l'étude diagnostic de zone. L'étude diagnostic de terroir doit être rapide et évolutive. Elle permet entre autre :

- . de caractériser les problèmes par groupe d'individus ayant un même problème, et habitant une même localité, le même village le même quartier,
- . apprécier les actions prioritaires de développement à entreprendre,
- . d'opérer des choix sur des actions de développement à entreprendre,
- . de concevoir un plan de développement à court et moyen terme du terroir et de la zone concernée.

Le diagnostic-conjoint de terroir devrait permettre d'identifier les contraintes :

- . conservation des eaux et du sol,
- . restauration de la fertilité,
- . association agriculture-élevage,
- . agroforesterie villageoise,
- . soutien à l'organisation des services (magasins d'intrants, banques céréalières, caisses populaires...),
- . émergence d'opérateurs privés (artisans...),
- . sécurisation foncière,
- . soutien à la résolution des problèmes sociaux, éducatifs et sanitaires.

## 2) L'initiation des actions de développement

- Le plan d'actions villageois :

Le diagnostic concerté de terroir aura relevé un certain nombre de questions à résoudre au niveau de la communauté et fait des propositions de choix techniques aux populations qui se détermineront en fonction des priorités villageoises, les solutions à retenir ; (l'utilisation de supports pédagogiques, notamment audio-visuels, 3 affiches, de visites de sites...) facilitera leur détermination.

Le Projet et les populations évalueront les ressources humaines et financières disponibles, mobilisables pour la réalisation des choix techniques qui auront été retenus.

Le PDRG a prédéfini les domaines dans lesquels il peut contribuer à appuyer les initiatives villageoises financièrement et techniquement (voir annexe) et, la capacité d'investissement des populations pourra être appréciée à travers leurs réalisations et mobilisations antérieures.

Sur ces bases, le village assisté des chargés de programme et C.A. parviendront à envisager l'inscription des différents investissements retenus sous la forme d'un plan d'actions réfléchi et reconnu par l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Le plan d'actions ainsi élaboré, devient un document de référence pour les actions nécessaires au développement du village qui peut être présenté par le village à tout partenaire technique et financier intéressé par le développement du village. Il ne devra pas être perçu comme un plan du PDRG.

Le plan d'actions de développement du village comportera des actions à caractère communautaire, (comprenant tout le village ou groupes d'intérêt) et individuel. L'organisation pratique des activités tiendra compte des réalités du village et évitera d'aller au delà de la capacité de mobilisation villageoise.

Le plan d'actions des collectivités rurales devra être reconnu comme l'expression justifiée des besoins des populations, par les autorités politiques et administratives, les services techniques, les ONG et les sources de financement.

Pour des raisons évidentes de capacité d'intervention, le PDRG se fixe comme objectif le soutien à l'établissement d'environ 30 contrats - plans par an (10 par EMP). les critères d'appui porteront sur :

- . le dynamisme des villages
- . la disponibilité de données techniques et sociologiques (diagnostic)
- . les actions précédemment engagées (CDV...).

Le soutien du PDRG à l'élaboration d'un plan d'actions ne signifie pas une caution financière à toutes les actions villageoises.

Le temps consacré à la préparation des actions de développement et à la rédaction du plan d'actions

villageois ne devrait pas excéder deux (2) mois.

Dans tous les cas, la conception d'un plan d'actions villageois ne devrait pas excéder six (6) mois. Ces échéances ne devraient pas gêner le démarrage des premières actions soumises à une demande de financement. L'évolution du nombre de villages à plans d'actions pourrait être la suivante :

Année	Nombre de villages ou de plans d'actions	Nombre total de plans d'actions cumulés	Années d'appui au plan d'actions villageois par le P.D.R.G.	
1992	30	30	4 ans	1992-1995
1993	60	90	3 ans	1993-1995
1994	60	150	2 ans	1994-1995
1995	60	210	1 an	1995

Cette planification reste indicative. Elle sera la résultante de la dynamique des collectivités villageoises, de l'équipe du projet, des chargés de programme, et des partenaires techniques, sociaux et économiques.

#### LE CONTRAT SIMPLE

Les chargés de programme, au moment même où ils travailleront avec certains villages sur la base de plans d'actions, définis et programmés, travailleront avec les autres villages sur la base de contrats simples écrits ou oraux. Le contrat simple peut se définir comme un engagement réciproque entre le P.D.R.G., et un village ou groupe de personnes ou individus autour d'une action simple isolée et ne s'inscrit pas dans un plan d'actions global. L'acceptation de ces contrats simples sera prononcée par un comité paritaire comprenant les représentants des villages et du PDRG. Cette première activité permet d'engager les suivantes dans le cadre d'un plan d'actions villageois.

#### ETUDE DE FAISABILITE

Pour que le P.D.R.G. et les partenaires financiers prennent en considération les projets des villages (projet d'un plan d'actions villageois ou contrat simple) chaque projet du village doit faire l'objet d'une étude de faisabilité rapide.

Le P.D.R.G. (lorsque l'action projetée entre dans son domaine d'action) ou à la demande d'un partenaire financier quelconque intéressé à une action du village engagera avec le village une étude de faisabilité autour de l'action pour apprécier sa viabilité. L'étude de faisabilité dans tous les cas ne sera engagée que lorsque le village aura programmé la réalisation de l'action et lorsqu'un minimum d'intérêt de participation financière humaine et technique des villageois, de partenaires techniques ou

financiers sera réuni.

L'objet de l'étude de faisabilité est d'apprécier la viabilité du projet sur la base de critères prédéfinis. La faisabilité d'une action peut se décider si l'un des critères suivants est pris en compte :

1 - *L'opération est économiquement rentable, à partir du moment où l'unité peut croître à partir de sa propre activité (viabilité économique).*

2 - *L'opération après sa réalisation peut avoir un impact sur :*

- La sécurité alimentaire des bénéficiaires. Exemple Magasin de céréales.
- La santé.
- L'environnement écologique (viabilité sociale).
- La production.
- Etc....

3 - *L'opération par sa réalisation permet la prise en charge d'une fonction anciennement dévolue à une structure non villageoise. Ce qui se traduira en terme de responsabilisation par le transfert de compétences aux ruraux.*

Exemple : fonction collecte et approvisionnement en intrants.

L'étude de faisabilité devra intégrer les critères de faisabilité des services partenaires techniques et financiers afin que chaque partenaire puisse sur le même dossier apprécier la réalisation de l'action.

4 - *La capacité de la population à l'appropriation et à la reproductivité de l'action.*

L'étude de faisabilité sera menée par :

- Les chargés de programme et les conseillers animateurs.
- Les partenaires techniques et financiers.
- Les représentants du village.

L'étude de faisabilité doit permettre au PDRG, au village et au partenaire financier de décider de la faisabilité ou de la non faisabilité d'une action inscrite au programme d'un village.

Le rythme des études et la participation des villageois à chaque étape sera fonction de leur capacité à comprendre la démarche et les méthodes. Il faudra essayer dans tous les cas de trouver les moyens pédagogiques pour faire partager cette démarche et les méthodes utilisées, afin que tous les partenaires puissent se rendre à l'évidence des conclusions d'une étude de faisabilité.

Plusieurs situations peuvent se présenter :

- L'étude aboutit à une faisabilité de l'action, mais le P.D.R.G. n'est pas partie prenante car l'action entre pas dans son domaine d'intervention.

Le chargé de programme aidera le village à monter son dossier et à rechercher les financements.

- L'étude aboutit à une faisabilité et le P.D.R.G. financera partiellement la réalisation de l'opération. Le complément de financement sera à chercher soit à la C.N.C.A. soit chez des partenaires financiers.
- L'étude aboutit à une faisabilité et pour cela, sera réalisée presque entièrement par le PDRG. Cette situation extrême devra être la plus rare que possible et ne pourra être envisageable que lorsqu'il s'agira d'une contribution du P.D.R.G. pour un programme plus vaste englobant les actions ayant fait l'objet de l'étude de faisabilité.
- L'étude n'aboutit pas. Elle est alors abandonnée. La communauté aura alors pris conscience des avatars auxquels elle s'exposait en initiant l'action.

Les études de faisabilité devraient pouvoir être réalisées dans des limites raisonnables de temps. Des canevas simples d'études devraient permettre d'aller à l'essentiel. Certaines actions très simples et dont les retombées sont connues pourraient bénéficier d'études de faisabilité très légères.

### 3) La mise en place des contrats de développement

Alors que tous les contours d'une première action auront été définis (action inscrite dans le plan d'actions du village, études de faisabilité et montage technico-financier bouclés) un accord deviendra possible entre les ruraux et le P.D.R.G. pour définir, qualifier et quantifier les apports respectifs en investissements humains et financiers que nécessitera le projet villageois.

La forme et le contenu de cet accord sur l'action (renouvelable pour chaque investissement) dépendra de la nature de l'investissement et de la durée de collaboration qui en découlera. Cet accord pourra être écrit et/ou oral, l'essentiel sera que les responsabilités respectives de chaque partie soient à chaque fois bien définies, aussi bien sur la quantification des apports respectifs que sur les échéances.

Le "contrat" associera les autres partenaires auxquels les communautés, individus ou groupements concernés auront fait appel pour appuyer leur projet.

Le P.D.R.G. participera progressivement aux différents projets villageois. L'engagement du projet sera conditionné par le dynamisme et l'auto-prise en charge effective des ruraux de leur plan

d'actions.

Le P.D.R.G. pourra appuyer les villageois dans 2 ou 3 actions cumulées, considérant que certaines actions nécessitent du temps pour leur réalisation ; néanmoins, le principe "*une action réussie engendre une autre*" restera de mise.

L'Appui au P.D.R.G. pourra être formalisé par la signature d'un contrat d'appui au développement entre le projet et les ruraux, en vue de la réalisation du plan d'actions villageois ou des actions spécifiques.

Le contrat de développement définira clairement les règles du jeu et les engagements réciproques, ce contrat pourra être révisé périodiquement si l'une des parties le juge nécessaire. La collaboration des Ruraux et du PDRG fera l'objet d'une co-évaluation-bilan annuelle.

Les équipes de terrain en collaboration avec les communautés rurales, avec l'appui de la direction du projet s'efforceront de définir dans les meilleurs délais DES INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION.

On cherchera à identifier les facteurs du changement, de l'évolution de la prise en charge villageoise, et des conditions de l'émergence d'une Société civile.

## ORGANISATION ET FINANCEMENT

L'équipe mobile pluridisciplinaire pour des raisons de complémentarité et de coordination se réunira une ou deux fois par mois pour la programmation des appuis des compétences EMP et de la Direction et appréciera l'état d'avancement des dossiers de chaque chargé de programme.

Au niveau de chaque sous-zone EMP, une rencontre mensuelle réunira le chargé de programme et les conseillers-animateurs pour programmer les besoins en appui des conseillers-animateurs, faire le point de l'avancement des activités de terrain, programmer les activités du mois à venir ainsi que les échanges d'expériences inter-villages et inter-zones. Le chargé de programme et le conseiller-animateur travailleront de façon concertée à la conception et à la réalisation des plans d'actions de développement villageois.

Au niveau des villages, chargé de programmes et conseillers-animateurs travailleront directement avec les organisations paysannes existantes (ou à promouvoir) les groupes d'intérêts ou les individus en fonction de la nature des actions.

Le financement des actions sera décidé par un comité paritaire qui sera institué au niveau de chaque EMP en tant qu'organe de décision pour l'octroi d'un appui financier du PDRG à un projet

d'investissement villageois présenté à ce comité : le comité paritaire sera composé de :

- . 3 représentants des villages (tirés au sort parmi les représentants désignés) ;
- . 3 chargés de programmes (est exclu du vote le CP qui a co-élaboré le dossier examiné).

Ce comité pourra être assisté d'un auditeur de la direction à titre d'observateur.

Une permanence sera instituée au niveau de la base EMP tous les trois jours (jours de marchés) et sera assurée à tour de rôle par les chargés de programme et les conseillers-animateurs. Cette permanence permettra les dépôts de dossiers villageois et l'information complémentaire aux représentants villageois sur les principes d'intervention du PDRG. Le Comité paritaire se réunira 4 ou 5 fois l'année en fonction des dossiers qui seront présentés. (amorçage de fonds d'investissement.

## **5 - Réalisations et actions menées**

### **- Vers la mise en place d'un "cadre de concertation"**

Plutôt que de créer dès le départ un cadre de concertation formel, le PDRG a opté en première année pour l'établissement de relations bilatérales de travail avec différents partenaires, présentés comme de futurs membres d'un Cadre de Concertation, à savoir :

- le service Provincial de l'élevage
- le service Provincial de l'action coopérative
- le service Provincial de l'environnement et du tourisme
- le service Provincial de la santé
- le service Provincial de l'enseignement de base et de l'alphabétisation de masse
- le Centre Régional de Production Agropastorale
- les autorités politiques (Haut Commissaire et Préfets)
- les ONG présentes (ou connues) dans la province.

Avec chacun il est prévu d'avoir un accord de collaboration (déjà réalisé avec quelques uns).

### **- Formation du personnel projet**

- Etudes de faisabilité d'une opération.
- Etude des pratiques paysannes (par exemple les circuits de fumure).
- Etude diagnostic des terroirs.
- Aménagements de bas-fonds.

Ces formations ont été animées par des cadres du projet, ou des institutions spécialisées.

- Etudes de faisabilité d'actions demandées par les villages

Les études réalisées concernent des écoles, des retenues d'eau, des magasins d'intrants, des banques de céréales, des pistes, un dispensaire, des digues filtrantes.

- Appui à la mise en place d'"unités économiques"

UNITES ECONOMIQUES	E.M.P. MEGUET		E.M.P. MOGTEDO		E.M.P. BOUDRY	
	Comm.	Privées	Comm.	Privées	Comm.	Privées
Moulins	9	33	4	26	1	45
Banques de céréales	7	-	4	-	4	-
Pharmacies villageoises	6	2	4	1	3	2
Caisses populaires	-	-	3	-	2	-
Marchés autogérés	-	-	5	-	3	-
Magasins d'intrants	2	-	7	-	2	-
Fonds forages	-	-	4	-	2	-
Boutiques	-	11	-	12	10	15
Budget opérationnel	-	-	5	-	3	-
Librairie	-	-	1	-	-	-
Forge	-	-	-	12	-	-
<b>T O T A U X</b>	<b>24</b>	<b>51</b>	<b>37</b>	<b>51</b>	<b>30</b>	<b>62</b>

- Ensemble PDRG : Unités Economiques à :

- . Gestion communautaire = 91 )
- . Gestion privée = 164 ) y compris celles héritées du projet précédent

TOTAL = 255

- Etude des circuits de fumure

12 exploitations sont suivies régulièrement (de différentes tailles).

- Diagnostics de terroirs

Une dizaine de village ont été étudiés, mais les études sont restées superficielles et doivent être complétées. Cela a permis de mieux connaître les terroirs et les hommes, mais a mis en évidence les difficultés à gérer les outils du diagnostic.

### - Formation des paysans

- Construction de diguettes filtrantes : 72 Paysans formés par le FEER (Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural).
- Alphabétisation fonctionnelle intensive : écriture, lecture et calcul selon la méthode INA.
- Gestion de magasins d'intrants agricoles : par le service formation du PDRG : 24 paysans.

### - Installation de migrants

Le PDRG a continué à installer des familles venues du Nord, selon le système et les engagements pris par le précédent projet : 6 ha par famille nucléaire, répartis en 6 soles à vocations distinctes.

### - Activités techniques de saison sèche

- Cordons pierreux (avec végétation des cordons) - environ 500 ha aménagés.
- Diguettes filtrantes : consolidation des diguettes réalisées avec l'appui du précédent projet. Mise en oeuvre de 5 nouvelles diguettes.

### - Pépinières villageoises

31 pépinières réalisées, environ 24.000 plants.

## **II - PROBLEMES RENCONTRES PAR LES EQUIPES DE TERRAIN**

### **1 - Environnement**

#### - Aspects administratifs

Le PDRG hérite du passé difficile du projet UP 1 dans le cadre de la politique de l'AVV, et doit assumer les tensions, et les engagements non encore réalisés par l'ancien projet.

L'équipe du PDRG est composée de nouveaux cadres (les Equipes Mobiles Pluridisciplinaires) mais également d'anciens agents de vulgarisation, qui découvrent de nouvelles approches de travail, transitions et remises en question souvent difficiles.

Un séminaire interne (octobre 1991) fait ressortir le souhait d'une plus grande autonomie du projet envers l'administration.

- Aspects politiques et économiques

Il est souvent difficile pour le projet de savoir jusqu'où il est habilité à trancher entre le droit traditionnel et le droit institutionnel.

Une des difficultés consiste à gérer les demandes et les appuis entre vallées et plateaux, entre anciens migrants et nouveaux, pour ne pas provoquer de tensions sociales.

Un des problèmes importants est de parvenir à des systèmes de gestion des activités maîtrisables, et reproductibles.

Le passé des interventions ne facilite pas la mise en place de comportements responsables, d'appropriation et de prise en charge effective par les villageois, et l'on est souvent confronté à des demandes non raisonnées.

- Aspects socio-foncier

Avoir les compétences pour réaliser un zonage et de belles cartes en couleur ne suffit pas ; la valorisation des informations recueillies est rarement en rapport avec l'investissement.

La tendance est de parler "*gestion des ressources naturelles*" et pas assez "*intégration de l'homme dans ses activités agricole et para-agricoles*".

Le projet ne prend pas assez en compte les régimes fonciers avant de lancer ses actions.

- Aspects techniques

Les diguettes filtrantes et cordons pierreux représentent beaucoup d'efforts, les techniques sont souvent mal maîtrisées. Seront-elles reproduites lorsque le projet ne pourra plus aider au transport des pierres ?

## **2 - Gestion des terroirs et développement local**

### **- Problème de représentativité des acteurs**

Il est difficile d'intégrer migrants saisonniers et éleveurs.

### **- Les Comité de Gestion des Terroirs Villageois**

Il est difficile d'obtenir une réappropriation de la démarche GTV. De plus il n'est pas rare que les membres du GTV, où les notables sont présents, détournent les travaux à leur propre bénéfice.

Il semble important de parler "*développement local*" car les activités d'agriculture et d'élevage ne sont qu'une fraction de l'économie villageoise. Il est important d'élargir les enjeux à la promotion des activités économiques, et de chercher à aider l'émergence d'un secteur privé local.

## **3 - Gestion de terroirs et outils de financement**

- Les projets font souvent "*du crédit*". Les pratiques sont très variées et induisent de nombreuses incohérences entre villages voisins (subventions totales ou partielles, crédit avec de sous intérêts, etc...).

Le PDRG cherche à harmoniser les pratiques.

- Les circuits de financements sont variés au sein même des communautés villageoises. Quels systèmes faut-il promouvoir ?

- Il est difficile d'apprécier l'endettement des paysans.

- Enfin citons à nouveau l'ambiguïté des financements de projets à moyen terme, censés promouvoir une approche sur le long terme...

## **4 - Outils techniques**

- Le délimitation du terroir : si elle se fait dès le départ elle peut soulever des conflits entre villages voisins. Le PDRG n'en fait pas une priorité. On peut travailler sans avoir des limites très précises.

- Le diagnostic/l'identification : à l'aide de photo-aériennes agrandies au 1/2500 on peut discuter valablement avec les paysans. Par contre les cartes coloriées sont souvent sous exploitées.

- La contractualisation : la mise en place de relations bilatérales (cf plus haut) et de contrats entre villages et autres partenaires est un bon outil.

## **5 - Outils d'animation**

- Les Equipes Mobiles Pluridisciplinaires (E.M.P.)

Le principe de pluridisciplinarité est intéressant et devrait permettre après une période d'apprentissage d'obtenir de bons résultats.

- Les formations sont demandées et doivent être considérées comme une des clés essentielles de la réussite des programmes.
- Les supports cartographiques et photo-aériennes au 1/2500 sont aussi de puissants outils d'animation.

La présentation ci-dessus est faite par Christian FUSILLIER (IRAM) essentiellement à partir de documents du projet et de notes rédigées par Roberto COGNO (IRAM).

## CONSTATS SUR L'OPERATION D'INTEGRATION

### DES "MIGRANTS SPONTANES"

- \* OPERATION COUTEUSE : ENVIRON 200.000 F.CFA/expl.
- \* PAS D'EFFET ECONOMIQUE NI D'AMELIORATION FONCIERE INDUITE PAR CETTE SEDENTARISATION DES AGRICULTEURS
- \* PAS DE TRANSFORMATION DES RAPPORTS ENCADREMENT/RURAUX
- \* PARTICIPATION DES PAYSANS A LA STRATEGIE DE GESTION DES TERROIRS TOUT A FAIT RELATIVE
- \* SOUS-REPRESENTATION DES MIGRANTS (MAJORITAIRES)DANS LES COMITES DE GESTION DES TERROIRS
- \* OCCULTATION DES PREROGATIVES DES AUTORITES COUTUMIERES ET FONCIERES
- \* CAHIER DES CHARGES DICTE PAR L'ENCADREMENT, NON APPLIQUE
- \* COMITES DE GESTION DES TERROIRS INCAPABLES DE RESOUDRE L'ENSEMBLE DES PROBLEMES DE GESTION DE L'ESPACE
- \* ATTITUDE RIGIDE DU PROJET SUR L'EXPLOITATION DES ESPACES LES PLUS DISPUTES (BAS-FONDS)
- \* SECURITE FONCIERE TRES PRECAIRE, PARCOURS POUR L'OBTENTION DE TITRE DE JOUISSANCE COLLECTIF TRES COUTEUX ET PAS CERTAIN

### Les questions posées et les problèmes à résoudre

- Partager une analyse commune de la situation avec les ruraux et le projet
- Revoir dans ses fondements la constitution et le fonctionnement des Comités de Gestion de Terroirs
- Assouplir et adapter l'appui du projet
- Reconsidérer le bien-fondé de certains aspects de l'opération (labour, regroupement...)
- Travailler la chronologie générale
- Travailler à la prise en charge progressive des investissements par les ruraux
- Mieux intégrer le processus " Gestion de Terroir" dans l'espace local et régional.

### Quelques remarques au terme de l'exposé

- . N'y a-t-il pas un problème de surencadrement ?
- . Les problèmes institutionnels sont considérables. Comment travailler la complexité dans un contexte politique, économique et administratif où tout ce qui bouge est dangereux ?
- . Il est étonnant que l'essentiel des efforts soit apporté aux zones de bas-fonds et que les plateaux soient en grande partie délaissés.
- . Il faut signaler ici un nouvel outil au Burkina : les équipes mobiles pluridisciplinaires.

**PAGT : PROJET D'APPUI A LA GESTION  
DES TERROIRS DE DAMANA (NIGER)**

## **I - PRESENTATION GENERALE**

### **1 - Caractéristiques du projet**

#### **- Appellations successives**

- . 1986-1989 : Projet d'aménagement du canton de Tondikandia - Volet du Projet Forestier.
- . 1989 - 1990 : Programme Gestion de Terroirs du canton de Tondikandia - Volet du Projet Forestier.
- . 1990-1991 : Projet d'Appui à la Gestion des Terroirs (PAGT).
- . 1991 : Projet de Gestion des Terroirs de l'Arrondissement de Filingué (PGTF).

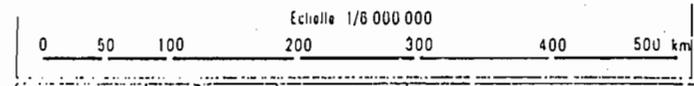
Le projet qui auparavant ne concernait que le seul canton de Tondikandia voit désormais son aire géographique élargie à la partie méridionale de l'Arrondissement de Filingué.

#### **- Financements extérieurs**

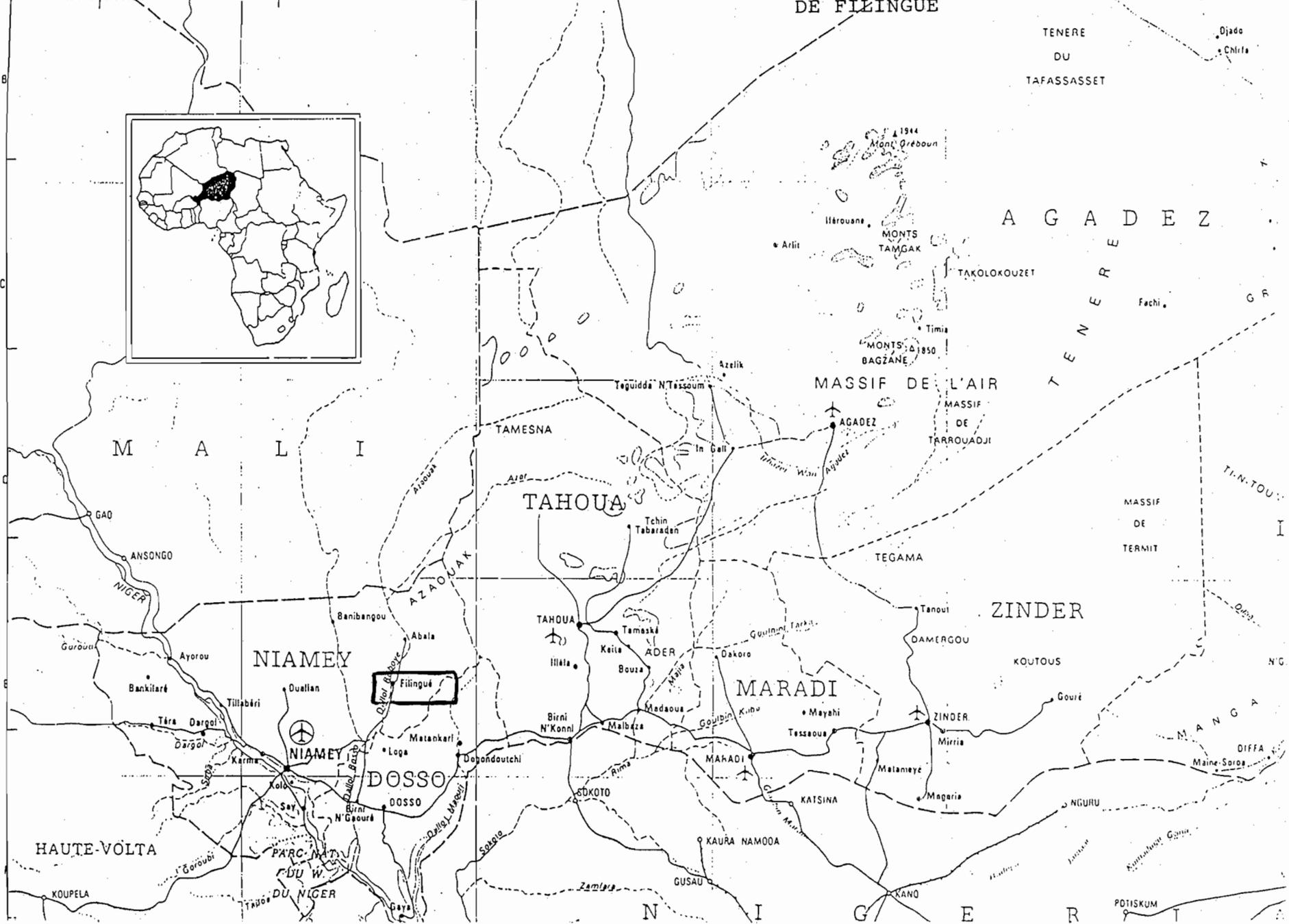
- . 1986-1990 : IDA - FAC - CCCE.
- . 1990-1991 : FAC - CCCE.
- . 1991 : Conseil de l'Entente - FAC - CCCE.

#### **- Tutelle administrative**

- . Jusqu'en 1991 : Ministère de l'Agriculture de l'Environnement - Direction de l'Environnement. Ce qui équivaut à une tutelle forestière.
- . A partir de 1991 : Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement - Direction de l'Environnement - Projet d'Appui à la Gestion des Terroir



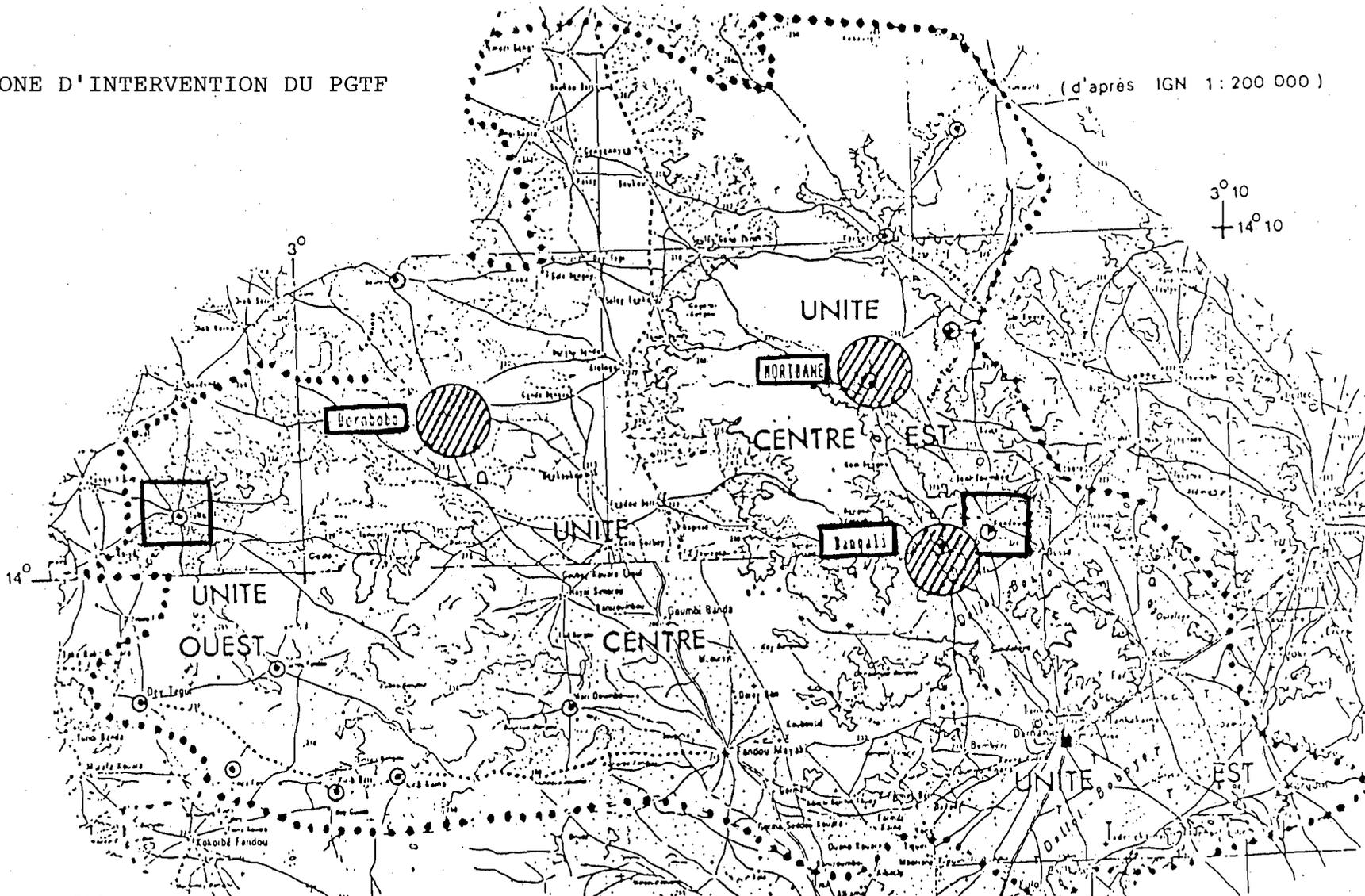
# SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA ZONE DE FILINGUE



ZONE D'INTERVENTION DU PGTF

(d'après IGN 1:200 000)

28



LEGENDE

••• limites approximatives du canton

⊙ village suivi

⊙/⊙ choix des terroirs

90



91

ECHILLE

5 km

- Personnel d'encadrement

- . 1989 : 5 forestiers, 1 agro-économiste, 4 animateurs villageois.
- . Assistance expatriée : IRAM (1) - AFVP (2).

**2 - Contraintes et atouts de la zone d'intervention**

Canton de Tondikandia : 2.550 Km<sup>2</sup>, 82 villages, 60.000 habitants, 8-14 hab/Km<sup>2</sup>.

Pluviométrie : 350 - 400 mm (fortes variations).

2 ensembles agro-écologiques : vallées (Dallol) et plateaux.

Productions dominantes : Agriculture pluviale (mil, sorgho), élevage.

Ethnies : Zarma (de loin les plus nombreux), Peul et Touareg.

Exode temporaire (en saison sèche) fort répandu.

**3 - Objectifs du projet**

1986-1989 : Stabilisation du milieu naturel.

En 1989, un bilan est effectué par l'équipe de Damana elle-même. Elle fait le constat qu'il ne s'agit pas là des priorités paysannes qui vont davantage dans le sens de l'amélioration des systèmes de production. Elle aboutit ainsi à la réorientation suivante :

- Finalité : Accroître les capacités internes des différents groupes de ruraux à mieux vivre des ressources de leurs terroirs.
- Buts généraux :
  - . Sécuriser les systèmes de production en permettant aux différents groupes de mieux satisfaire leurs besoins alimentaires et monétaires.
  - . Mettre en oeuvre des modes d'exploitation conservatoires des ressources naturelles.
  - . Augmenter les capacités de maîtrise sociale du développement à l'échelle locale.

**4 - Méthodologie et évolution**

1986-1989 : - Recours à la méthode GRAAP (Groupe de Recherche et d'Appui à l'Autopromotion Paysanne).

- Réunions sur l'érosion hydrique.
- Visites de chantiers de DRS.
- Important travail de cartographie.

Depuis 1989 : a) Bilan d'étape par l'équipe d'animation et réorientation.

b) Elaboration de Plans de Développement Villageois (PVD). Ceux-ci contiennent les étapes suivantes :

- . Diagnostic concerté de l'agro-système villageois avec deux axes : un inventaire des ressources et contraintes (avec modes d'usage et carte de mise en valeur du terroir) et l'identification des groupes cibles (avec typologie).
- . Restitution-négociation du plan de développement.
- . Engagement du village par rapport au PVD.
- . Exécution et suivi.

Trois villages ont d'abord été retenus et ont donné lieu à un affinement incontestable de la connaissance du milieu et à une exécution assez remarquable de la programmation.

En 1991, un allègement de la méthode est envisagé pour permettre de toucher un plus grand nombre de villages.

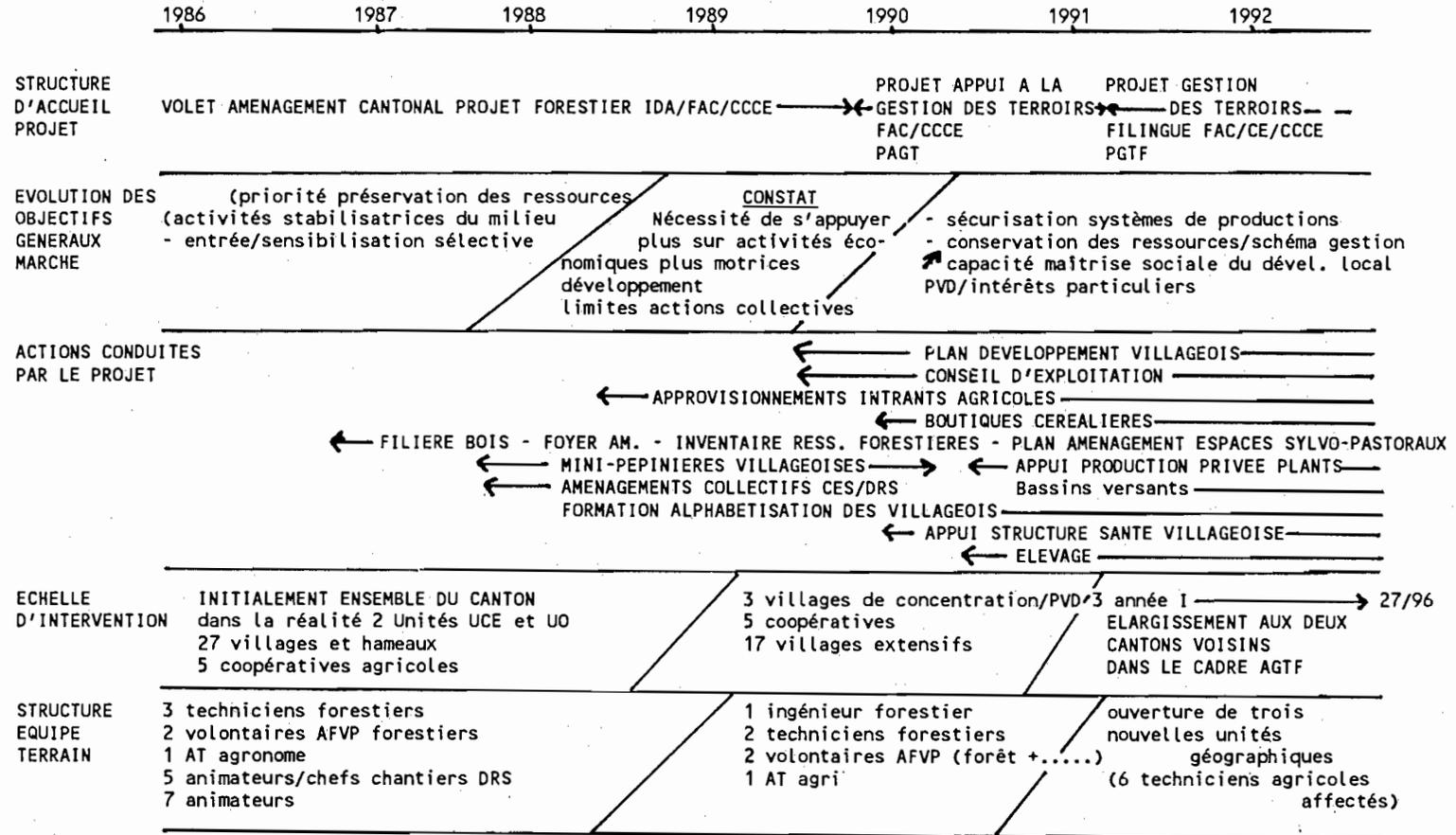
c) Des actions plus diffuses continuent à être opérées sur 17 autres villages déjà touchés durant la première phase.

## 5 - Réalisations et actions menées

1986-1989 : accent mis sur les actions de CES - DRS :

- . lutte anti-érosive
- . mini-pépinières villageoises
- . repérage et entretien de la régénération naturelle

## EVOLUTION OBJECTIFS ET DEMARCHE ZONE PILOTE DAMANA



- . construction de foyers améliorés
- . plantation de brise-vents
- . aménagements de mares
- . soutien aux coopératives.

Depuis 1989 :

- . Exécution des PVD.
- . Conseil d'exploitation : appui aux groupes d'intérêt particulier :
  - concernant le système de culture : variétés, association mil-niébé, fumure,
  - concernant l'écosystème :
    - \* lutte anti-érosive : cordons d'herbacés, de ligneux, protection de berges de ravine,
    - \* récupération de glaciis : bandes paillées, jachère améliorée, zaï, sous-solage à traction animale.
- . Dynamisation des coopératives :
  - approvisionnement en intrants
  - banques de céréales.
- . Exploitation de ressources forestières selon un plan d'aménagement et de gestion.
- . Appui à la production privée de plants.
- . Aménagements collectifs : traitement de koris et de bassins versants, aménagement de mare.
- . Formation : alphabétisation, formations techniques.

## II - PROBLEMES RENCONTRES PAR L'EQUIPE DE TERRAIN

### 1 - Environnement

- . Aspects administratifs

Le projet a vécu plusieurs transformations institutionnelles, passant notamment d'une

tutelle forestière à une tutelle agricole. Cela est allé de pair avec des périodes de blocage financier en matière de déboursement par les bailleurs de fonds, entraînant des difficultés dans l'exécution des programmes avec les paysans. Il convient d'ajouter qu'il s'agit de la même équipe alors que les objectifs ont changé (le recrutement du personnel ne relève pas du projet).

#### Aspects économiques

Il faut souligner ici le faible degré de couverture des besoins alimentaires et monétaires lié aux risques climatiques et à la faible productivité des systèmes de production. Le recours à l'exode permet de pallier quelque peu ces insuffisances.

Les bûcherons ayant obtenu à crédit des charrettes (dont il font de multiples usages) ont vu leurs revenus monétaires augmenter de façon sensible.

Une approche des problèmes de commercialisation à l'échelle micro-régionale est envisagée.

#### Socio-foncier

- Il y a une difficulté certaine à entretenir les aménagements collectifs. Les travaux de lutte anti-érosive à l'échelle individuelle sont dans l'ensemble mieux assurés.
- Malgré les efforts déployés, le projet a des difficultés à intégrer les éleveurs Peul et Touareg, l'essentiel des ressources étant contrôlé par les villageois Zarma. Les premiers sont réduits à exploiter les terres les plus pauvres des plateaux.
- Les analyses des agro-systèmes villageois ont parfaitement montré que c'est l'assise foncière, très variable, qui est le principal critère de différenciation entre les exploitations.
- Un accord qui avait été établi à propos de l'exploitation de terres autour d'une mare aménagée s'est avéré par la suite difficile à appliquer. Cela montre que les problèmes fonciers entre anciens propriétaires et nouveaux exploitants ne sont pas aisés à résoudre.

#### Défis techniques

- Le référentiel technique mis en oeuvre s'est nettement accru mais la question demeure de savoir s'il faut privilégier les aménagements spectaculaires avec un résultat physique immédiat grâce à des fortes incitations extérieures (aides alimentaires,

etc...) mais avec un risque de prise en charge limitée, ou plutôt des techniques plus légères favorisant surtout la régénération naturelle....

Le problème principal est celui de la prise en charge des techniques par les paysans et leur poursuite après le projet.

## 2 - Gestion de terroirs et développement local

### . Les acteurs

- La typologie des exploitations permet une meilleure adaptation de l'intervention et notamment du conseil de gestion. Cependant, avec les agro-pasteurs (Peul et Touareg), l'approche s'avère difficile.
- Les cadets sociaux font l'objet d'une plus grande attention depuis peu. Leur intégration est assez faible quoique contrastée. Le projet ne dispose d'aucun personnel féminin.

Des groupes de femmes ont fait preuve d'un grand dynamisme dans les cultures de contre-saison et les jeunes dans l'exploitation de la forêt. Pour ces derniers, l'important est de trouver des revenus monétaires.

- La question s'est posée de savoir dans quelle mesure le projet doit intervenir dans les rapports de force locaux. Doit-il jouer un rôle de médiateur ?
- Le projet redoute les effets de la "*perdiemisation*" des paysans à l'occasion des travaux d'aménagement et les conséquences sur une non prise en charge à terme.

### . Les actions

Le projet a désormais un grand panel d'actions concernant à la fois l'amélioration des systèmes de production, la conservation des ressources, la maîtrise de la gestion par les acteurs locaux.

Il a du mal cependant à articuler des actions dont les effets répondent à moyen terme aux préoccupations des paysans en difficulté qui ont des soucis essentiellement d'ordre immédiat.

### **3 - Les outils de financement**

Le projet fonctionne surtout avec des injections de fonds extérieurs avec le souci de gagner du temps, de simplifier les problèmes d'organisation des bénéficiaires, de produire des résultats quantifiables sans lesquels on parlera d'échec.

Le discours des autorités est de soutenir que les ruraux sont trop démunis pour qu'on leur demande des contributions financières.

Des économistes prétendent que ces injections permettent d'atténuer les effets de l'ajustement structurel.

La place exacte des contributions paysannes reste à trouver, notamment à travers l'instauration de structures appropriées de financement local (en lien avec des apports extérieurs), seules à même de garantir le long terme.

### **4 - Outils techniques et outils d'animation**

- a) La cartographie : ce travail a mobilisé beaucoup d'énergie au début du projet.

Un effort reste à faire dans la symbolique des représentations pour qu'elles soient mieux comprises. Il faut notamment travailler à la simplification des cartes de façon à ce que celles-ci soient mieux adaptées à la perception paysanne de leur espace.

Le risque est dans la figuration des limites territoriales des terroirs et d'accentuer ainsi les litiges fonciers.

- b) Le plan de développement villageois est depuis fin 1989 l'outil qui a été privilégié. Il faut souligner les acquis et les limites de cette approche :

Acquis : . une nette amélioration de la connaissance du milieu,  
. une occasion de dialogue systématique avec une diversité de groupes sociaux,  
. une implication plus grande des paysans dans la conception et la programmation,  
. la concrétisation permet d'être plus réaliste par rapport à ce qui est possible.

Insuffisances :

. difficultés d'appropriation de la démarche par les paysans :

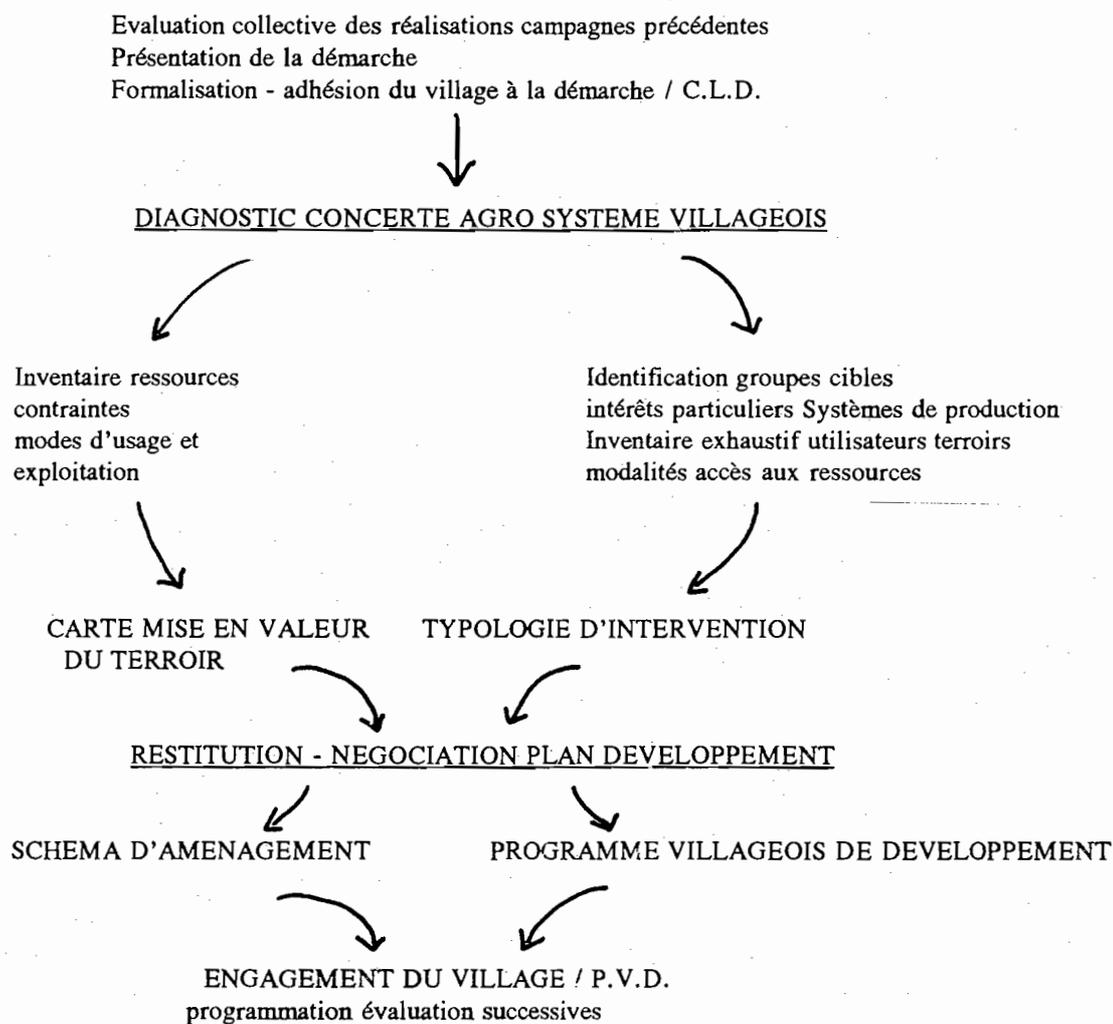
- \* Il s'avère difficile de communiquer de façon approfondie pour parvenir à des décisions concernant la gestion des ressources naturelles.
- \* L'organisation villageoise telle qu'elle fonctionne à du mal à rentrer dans la logique que suppose la notion de Plan. Seuls quelques groupes dynamiques adhèrent à la démarche. Le Conseil Villageois de Développement qui est théoriquement la structure désignée ne représente pas toujours l'ensemble des partenaires locaux. Il faut sans doute aller vers des "CVD élargis".
- \* La démarche PVD suppose des rapports contractuels très clairs entre le projet et les partenaires paysans. Cette clarification quant à la contribution de chaque partie reste encore à préciser.
- \* Dans un milieu où le risque climatique est très grand, il s'avère difficile de planifier le moyen et le long terme. Il faut une grande souplesse.

c) Atelier inter-villageois de réflexion :

Le projet réfléchit désormais à une telle formule afin de mieux intégrer les différentes composantes du milieu.

Cela pose le problème des instances à chercher à l'échelle locale qui soient aptes à traiter l'ensemble des problèmes afférents à la gestion des terroirs. Il est nécessaire que ces instances soient reconnues par toutes les parties concernées.

La présentation ci-dessus a été faite par André MARTY à partir des documents du projet et en particulier des écrits d'Antoine HETIER et de Bernard BONNET (IRAM).



**AXES D'INTERVENTION RETENUS / DIAGNOSTIC 1990**

**P.V.D. DE DOROBOBO**

**GESTION DES RESSOURCES**

DOMAINES D'ACTION	NIVEAU D'ORGANISATION	ACTIONS EN COURS
Gestion des ressources forestières	organisation inter-villageoise	<ul style="list-style-type: none"> <li>- exploitation de 2° campagne : 1000 stères</li> <li>- aménagement de la première parcelle</li> <li>- piste : 2ème tranche de travaux finition</li> <li>- tests de régénération/coupe bois vert</li> <li>- suivi du comité de gestion</li> </ul>
Gestion des ressources pastorales	villageois avec appui autorités cantonales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- négociation accès troupeaux/mise en défens</li> <li>- négociation couloirs de passage</li> <li>- essais régénération des pâturages</li> </ul>
Gestion des ressources hydrauliques	villageois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagement de la mare :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>. à l'étude</li> <li>. travaux de contre-saison</li> <li>. tests puisards LWR</li> </ul> </li> <li>- aménagement du système d'exhaure à l'étude</li> <li>- puits Peul à négocier</li> </ul>
Gestion des ressources agronomiques	individuel chef d'UP inter-villageois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le cadre du conseil d'exploitation: conseil à l'aménagement de parcelles</li> <li>- approvisionnement en intrants (semences, engrais phosphatés)</li> </ul>

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Alphabétisation villageoise	groupe d'intérêt jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- problèmes de retard de financement</li> <li>instructeur en exode</li> </ul>
Santé	femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- en attente/recrutement d'une animatrice</li> </ul>
Banques céréalières	inter-villageois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- en cours 2ème année de fonctionnement</li> <li>- recyclage des gestionnaires et suivi projet</li> </ul>

Conseil gestion aux exploitations	individuel chef d'UP et petits groupes	- élevage/agriculture/contre-saison
Crédits charrette	inter-villajgeois	- équipement crédit à moyen terme
Protection sanitaire cheptel	villageois	- campagne saison froide reportée/ retard financement - campagne saison des pluies en cours

### Les questions posées par l'approche Gestion des Terroirs.

- Comment mieux adapter la structure d'intervention à de tels objectifs ?  
Comment la rendre plus opérationnelle et l'étendre à des zones d'intervention plus vastes ?
  - . enrichir les compétences techniques et capacités de négociation des agents de terrain
  - . concevoir des outils de négociation plus adaptés
  - . mieux gérer le caractère multisectoriel des actions à mener
    - \* recours à des opérateurs techniques spécialisés
    - \* s'appuyer sur un opérateur financier (crédit)
  - . conserver suffisamment de souplesse et d'adaptabilité dans la conception des programmes techniques et financiers.
  
- Doit-on intervenir dans les rapports de force entre groupes d'intérêts rivaux ?  
Quel rôle de médiateur jouer ?
  
- Quelles instances locales pour contrôler et faire respecter les accords de gestion ?  
Le problème de légitimité et d'impartialité des instances locales.
  
- Quelles mesures d'incitation des ruraux quand il n'y a aucune convergence entre court terme et long terme), entre économique et environnement ?
  
- L'articulation entre local et national :
  - en terme d'aménagement : schéma terroirs / territoires
  - en terme législatif : règles de gestion villageois / code rural.

### Quelques remarques au terme de l'exposé

- . L'important est de savoir s'il y a des résultats, des acquis maîtrisables par les paysans.  
L'intervention extérieure a joué un rôle déterminant jusqu'à présent. Le transfert des techniques semble pour le moment mieux réussir au niveau des individus (exemple du paillage des sols...).
  
- . Au niveau national la Gestion des Terroirs n'apparaît pas de façon claire dans les orientations et choix politiques.
  
- . N'y a-t-il pas risque que le projet fasse écran à l'émergence des organisations paysannes ?

### **3. REFLEXIONS DES ATELIERS**

### **3. LES REFLEXIONS DES TROIS ATELIERS**

#### **3.1. Les échelles d'espace et de temps**

Avant d'aborder les échelles d'espace et de temps, le débat s'est engagé sur deux questions préliminaires importantes : le caractère nouveau de la Gestion des Terroirs et les modalités d'analyse du comportement des agriculteurs.

##### **1. La Gestion des Terroirs : est-ce du neuf ou de l'ancien ?**

La réflexion autour de la G.T. n'a rien de nouveau en soi. C'est un thème sur lequel les géographes travaillent depuis plus de vingt ans et que les agronomes ont depuis longtemps largement exploré, en particulier dans l'approche dite des systèmes agraires.

Ce qui est nouveau, c'est l'importance que les bailleurs de fonds donnent aujourd'hui à ce thème. L'émergence de la G.T. comme élément moteur des projets et donc comme entité gestionnaire propre s'inscrit dans une évolution générale de la part des financiers. Alors que, dans les années 60 et 70, les thèmes productivistes dominaient (approches filières, sociétés de développement par culture, etc...), il y a aujourd'hui une préoccupation de plus en plus prononcée pour tout ce qui touche à l'équilibre des systèmes d'exploitation avec la protection de l'environnement. La G.T. s'inscrit dans ce cadre, de même que des thèmes actuels comme la recherche de systèmes de production équilibrés avec la protection des forêts, thème de plus en plus important aujourd'hui. Cette évolution est à mettre en rapport avec l'évolution générale des systèmes paysans eux-mêmes, passant de systèmes traditionnels assurant un relatif équilibre avec le milieu naturel à des systèmes actuels en crise impliquant une dégradation rapide des ressources naturelles.

Ce qui est également nouveau c'est la prise en compte de plus en plus claire des acteurs locaux alors que les entités nationales perdent l'importance qu'elles avaient par le passé.

##### **2. Comment analyser le comportement des paysans ?**

Plusieurs exemples démontrent que les paysans ont des comportements souvent très opposés, même s'il s'agit des mêmes populations d'origine : dans certains cas, ils pratiquent des systèmes assez bien équilibrés avec le milieu naturel et, dans d'autres cas, au contraire, ils défrichent très rapidement des zones de forêt pour y marquer un espace agricole.

L'analyse du comportement des paysans est très complexe car il est déterminé par de nombreux facteurs : des facteurs endogènes liés à la structure de la société rurale et des facteurs exogènes

tenant aussi bien au milieu agro-écologique, à la démographie, à l'environnement socio-économique et institutionnel, à l'influence du marché, etc... Il suffit qu'un seul de ces facteurs change pour que le comportement change radicalement. Ainsi au Burkina Faso, il a suffi d'un simple décret du Gouvernement annonçant la propriété de la terre à qui la travaille pour voir se déclencher un mouvement généralisé de défriche générale sur des zones jusqu'alors forestières.

Se pose donc la question de savoir comment modifier le comportement des paysans pour qu'il aille dans le "bon sens". Le débat sur cette question a fait apparaître deux opinions :

- D'un côté, la conviction de certains qu'il suffirait d'informer les paysans de certaines données qu'ils ne maîtrisent pas ou de les sensibiliser sur certains points pour qu'ils changent leur comportement.
- D'un autre côté, la certitude que les paysans ont déjà intégré dans leur réflexion l'ensemble de ces données et que leur comportement correspond à une logique optimum face aux réalités auxquelles ils se trouvent confrontés, et donc que le véritable problème est de modifier ces réalités. Permettre aux paysans de modifier leur comportement c'est donc d'abord leur en donner les moyens : moyens matériels, financiers, possibilités de commercialisation, politique des prix adéquate, etc...

### 3. Les échelles d'espace

#### a) Approche conceptuelle

Quatre types d'espace peuvent être définis pour comprendre comment se pose le problème des espaces dans la Gestion des Terroirs :

- l'espace projet : c'est la zone d'intervention du projet.
- les espaces réels : ce sont les zones d'intervention de chacun des groupes sociaux ayant sa propre gestion d'un terroir (village d'agriculteurs, groupes d'éleveurs, de chasseurs, etc...). Dans une région donnée, il y a donc pluralité d'espaces réels.
- les espaces-problèmes : ce sont les zones de recoupement des espaces réels où se posent des problèmes d'incompatibilité. Par exemple, l'incompatibilité entre éleveurs et agriculteurs intervenant sur une même zone. Les espaces problèmes doivent d'ailleurs être définis en tant qu'espaces-temps car deux groupes peuvent intervenir sur une même zone sans aucune incompatibilité entre eux si l'un, par exemple, intervient en saison sèche, et l'autre, en saison des pluies.

- l'espace-vie d'un individu ou d'un groupe est l'ensemble des lieux où il évolue. Ainsi pour un paysan burkinabe émigrant régulièrement en Côte d'Ivoire, son espace-vie est à la fois son village d'origine et son lieu d'émigration temporaire.

b) Les échelles d'espace et l'intervention

Deux conceptions opposées de la problématique des espaces sont apparues en ce qui concerne les interventions :

- d'un côté, l'idée selon laquelle le projet se définit d'abord par sa zone d'intervention (espace projet) et cherche ensuite à trouver les acteurs qui peuvent prendre en charge la gestion des terroirs dans cette zone. Le cas typique de cette démarche est le schéma classique d'aménagement (d'un bas-fonds ou d'une plaine), défini a priori et qui cherche ensuite des acteurs pour le mettre en oeuvre ;
- à l'opposé, en rupture avec cette première démarche, on peut faire abstraction de tout espace de projet de défendre l'idée d'un "non projet", partant uniquement des espaces réels, identifiés avec les populations. L'idée est de refuser des espaces-projets artificiels et d'être plus rigoureux sur les espaces-problèmes.
- Une position intermédiaire peut être définie entre ces deux positions opposées, consistant à opérer un va-et-vient entre l'espace-projet et les espaces réels et à adapter constamment le premier à l'évolution des seconds.

c) Evolution des échelles d'espace

- Il y a une certaine difficulté à passer de l'échelle locale à l'échelle régionale. Apparemment il n'existe pas d'outil à cet effet et on se contente pour le moment de poser le problème.
- Une évolution générale se dessine dans le sens d'un élargissement des espaces, surtout pour certaines activités comme la commercialisation. En Europe, les paysans sont passés en un demi-siècle de l'échelle du marché local à celle du marché européen. En Afrique, également, le niveau villageois est de plus en plus insuffisant.
- Dans tout projet de gestion de terroirs, il est nécessaire de prendre en compte les déterminants extérieurs (le niveau national, le marché mais aussi la ville) et de s'assurer de la cohérence des actions locales du projet avec eux. La G.T. devrait être un outil par rapport à de tels enjeux.
- Ce type de projets requiert une grande liberté car il s'agit d'une véritable recherche-action mais les structures d'intervention sont souvent trop lourdes. Ainsi à Zinder, le projet a eu une souplesse au plan géographique (le nombre de villages prévus au départ a pu être

augmenté) mais non au plan technique et n'a pas pu répondre à des demandes pourtant pertinentes.

d) L'utilité des cartes

Les cartes peuvent être des outils très puissants, voire explosifs (cf. par exemple la carte représentant la répartition des terres entre latifundia et minifundia au Nicaragua). Mais elles peuvent être à double tranchant et avoir des effets négatifs, telles les cartes pédologiques conçues suivant des modèles occidentaux totalement inadaptées aux schémas d'utilisation des sols dans certains pays.

#### 4. Les échelles de temps

- L'échelle de temps est fondamentale à prendre en compte dans la conception des projets. Un projet ne doit pas répondre à un problème tel qu'il existe lors de son lancement mais tel qu'il évolue et avec la durée nécessaire à la mise en application de la solution envisagée.
- Pour éviter certains déphasages et pour contrecarrer la tendance naturelle à repousser à plus tard les actions à prévoir pour les groupes les plus défavorisés (femmes, jeunes), il est intéressant de mettre en oeuvre des grilles de programmation avec les populations concernées servant ensuite de grille d'auto-évaluation.
- Il y a souvent un déphasage de rythme entre les exigences des bailleurs de fonds et les capacités des paysans.

#### 3.2. Le foncier

L'atelier chargé d'étudier ce thème a sélectionné lui-même six questions à débattre. Lors de la séance de synthèse, une septième a été abordée. C'est dans le même ordre qu'elles sont présentées ci-dessous.

##### 1. Comment traitons-nous concrètement le foncier sur le terrain ?

Une étude de 1989, menée par A. FAURE et E. LE ROY, a montré combien la dimension foncière a été occultée dans de nombreux projets. C'est souvent lors des évaluations (ex post) qu'elle apparaît, trop tard, comme une cause majeure de l'échec.

Un livre tout récent de C. OXBY (1990) sur les peuples pasteurs en crise montre qu'on s'attaque aux problèmes fonciers seulement quand il y a des conflits et qu'il est alors souvent trop tard (p.

129).

Pendant longtemps, le foncier, même s'il constituait une préoccupation, était traité comme tel à l'intérieur des interventions. Ce n'est que tout récemment qu'il tend à devenir un objectif explicite. Ainsi au Mali Sud, une prise de conscience s'est faite jour : le foncier est devenu incontournable. De même à l'Office du Niger, on est en train de passer d'une situation où l'Etat était maître de tout à la reconnaissance de pouvoirs accrus pour les Associations Villageoises (attribution, sanctions, gestion des terres, ...). Au Bénin également, une évolution se dessine dans le Zou. La Côte d'Ivoire et la Guinée cherchent aussi à clarifier les régimes fonciers sans en arriver cependant à la formule du cadastre ou du bornage.

Le Niger, de son côté, a voulu élaborer un code rural dont on attend la mise en application. Au départ, il était basé sur la distinction de zones différentes (agricole, pastorale) et il a évolué vers la prise en compte des diverses activités : chaque système de production a besoin d'une forme particulière de sécurité foncière. Les codes fonciers sont cependant redoutés à cause de l'optique dirigiste qui les sous-tend.

La génération des projets de gestion de terroirs correspond d'une certaine manière à cette période de transition entre les systèmes de tenure traditionnels et le mode de production capitaliste. Elle correspond à ce moment où les sociétés sortent des anciens régimes fonciers et n'ont pas encore adopté celui de la propriété privée et où elles doivent procéder à des métissages, à des négociations et à des armistices sociaux.

A contrario, en Amérique Centrale, le foncier est très visible et la G.T. ne se pose pas. En Asie du Sud-Est, des problèmes existent actuellement dans le passage du collectif au privé sur les réseaux d'irrigation.

## **2. Le foncier doit-il être un préalable ?**

On vérifie aujourd'hui les méfaits de la non prise en compte du foncier dans les périmètres irrigués. On sait que dans les conflits entre éleveurs et agriculteurs, il existe deux logiques de l'espace différentes : les premiers ont besoin d'ouverture, de souplesse, les seconds ont tendance de plus en plus à fermer l'espace et à se le réserver.

A Zorgho, la conception, tant vis-à-vis des agriculteurs (qui doivent être permanents) que des éleveurs (parqués dans des zones pastorales), est beaucoup trop rigide et ne tient pas compte des traditions. Aussi les actions sont souvent détournées, telles les cordons pierreux qui servent à limiter des parcelles...

A Zinder, le foncier est méconnu et l'aménagement du territoire peut être utilisé par certains pour marginaliser d'autres.

C. OXBY montre qu'une ONG comme ACORD est divisée entre ceux qui pensent que les problèmes fonciers doivent être négociés par l'intervenant avant l'action et ceux qui pensent qu'il s'agit là d'une fonction qui ne relève que du Gouvernement (p. 34).

A Gao, on a montré, dès le démarrage en 1975, qu'il fallait aborder la gestion de l'espace mais dans l'application on a du faire preuve de beaucoup de souplesse en fonction des lieux et des moments.

Le contexte politique joue toujours un rôle prédominant qui doit être pris en compte.

En résumé, on pourrait répondre à la question en disant qu'il est souhaitable d'avoir un minimum de questions fondamentales au départ et autour desquelles la réflexion doit s'enrichir progressivement par la suite, l'application dépendant des rapports de forces en présence. L'essentiel est d'arriver d'abord à clarifier les enjeux fonciers.

### 3. Quels sont les moyens de sécuriser ?

On constate qu'il peut y avoir de véritables logiques d'insécurité foncière en vue de remodeler à terme le paysage foncier. Les administrations qui se succèdent aux mêmes postes mais qui résolvent différemment les problèmes fonciers qui leur sont posés, en avantageant tantôt l'un, tantôt l'autre des protagonistes, alimentent eux-mêmes cette insécurité : rien n'est jamais résolu de façon définitive.

Dans de nombreuses situations, les ruraux sont de fait dépossédés de toute gestion sur l'espace. Les femmes notamment sont souvent victimes : ainsi avec la monétarisation, au Mali, les "dominants sociaux" tendent à leur ravir les activités de cueillette qui pourtant, auparavant, leur étaient dévolues.

Le politique insécurise mais le droit aussi qui est facteur d'incertitude. A ce sujet, il faut étudier de près les modalités de l'enregistrement écrit comme outil de sécurisation. Le cadastre est trop cher. L'immatriculation généralisée est impensable car elle repose sur la notion de propriété absolue.

On aurait intérêt en Afrique à réexaminer les modes ancestraux de résolution des litiges de terres. On verrait en particulier l'importance de la négociation et aussi celle des témoins. Il en est de même des conventions à l'époque coloniale qui, dans les meilleurs cas, pouvaient être le produit d'une véritable concertation.

Aux Comores, on travaille avec les lieux-dits en langue locale. Ce fut, là aussi, la méthode des cahiers de terre pratiquée au Mali dans les années 50.

De toute manière, la propriété privée, absolue et exclusive, ne peut pas être, à l'heure actuelle en

Afrique rurale, le mode de sécurisation attendu. Restent des solutions négociées. En Côte d'Ivoire et en Guinée, on s'oriente vers des méthodes allégées d'enregistrement des droits tels qu'ils sont déclarés par les paysans... Cette formule semble pour le moment la mieux adaptée.

#### **4. Quelles liaisons entre la politique nationale et la gestion locale ?**

La réflexion nationale est souvent déconnectée des réalités locales.

L'Etat a fréquemment un rôle prédateur qui insécurise et empêche tout progrès (cf. le domaine forestier). Il ne devrait plus avoir le monopole du foncier. Ce qu'il faut c'est "moins d'Etat - mais mieux d'Etat" : il doit veiller notamment à ce que les règles soient le fruit de véritables négociations entre les parties concernées.

Au Sud du Mali, on en arrive à payer les forestiers pour qu'ils n'interviennent pas sur le terrain. A L'Office du Niger, on va désormais vers un pouvoir paysan par rapport à l'entrée de nouveaux colons : les Associations Villageoises (A.V.) auront désormais leur mot à dire.

Dans la relance coopérative de Gao, les règles de gestion étaient élaborées par les divers représentants des ruraux en présence de l'administration.

#### **5. Quelles instances de régulation foncière ?**

Il existe d'abord le problème d'identifier l'échelle pertinente. Aux Comores, on a retenu le bassin versant. Ailleurs certains proposent le village, mais souvent ce n'est pas adéquat car celui-ci ne permet pas d'intégrer tous les acteurs concernés, notamment en milieu sahélien : ainsi au Niger on en est venu à proposer la notion de "grappe de villages et campements voisins".

Une autre idée est qu'il faut viser les instances décentralisées et paritaires. Il n'existe souvent que de la déconcentration des structures et non une véritable décentralisation. Il s'agit d'aboutir à un plan de développement local avec une véritable dimension foncière qui soit le résultat de négociations.

Il faut aussi réintroduire du paritaire sinon les minoritaires (en nombre ou en pouvoir) tels que les femmes, les jeunes, les pasteurs seront exclus. Il faut ici retrouver l'interdépendance entre les acteurs. L'ODIK (Mali) a expérimenté la formule de comités paritaires et cela a assez bien fonctionné (entre villageois et Peuls transhumants).

A l'Office du Niger, on a envisagé aussi un comité paritaire (6 représentants de l'Etat, 6 paysans).

L'idée est que tous les intérêts doivent être représentés. Ainsi sur les périmètres de Madagascar il faut prendre en compte les utilisateurs de l'amont et ceux de l'aval, mais aussi la partie irriguée et son environnement : c'est l'ensemble qui doit être géré et pas seulement une partie.

Les Communautés rurales du Sénégal constituent une formule intéressante mais elles ne sont pas assez décentralisées et restent trop liées aux partis politiques. Elles n'ont pas de pouvoir propre.

Les comités de gestion des terroirs au Burkina sont loin d'être tous opérationnels. C'est plutôt l'administration ou les projets qui prennent les décisions. Au Niger, les Comités Villageois de Développement traduisent une approche trop exclusivement administrative.

Le paritaire n'est efficace que si les groupes concernés fournissent des représentants à la hauteur: pour cela il faut que les enjeux soient parfaitement perçus.

## **6. Les trames foncières comme outils**

D'abord de quoi s'agit-il ? L'objectif est d'identifier ceux qui ont une responsabilité sur les terres et les ressources : qui décide sur quel espace et sur quoi ? C'est un outil récent qui demande à être perfectionné.

Ainsi à Zorgho, on a étudié 150 villages mais on n'est pas descendu au niveau quartier alors que les vraies décisions se prennent à ce niveau-là. On n'a pas aussi identifié tous les pouvoirs : ont été retenus les chefs coutumiers, les chefs de terres, mais pas les chefs religieux. Les cadres de base, par ailleurs, ne comprennent pas très bien l'utilité de ce travail.

Cet outil devrait rendre compte de la complexité : une pluralité de droits sur une pluralité d'espaces. Mais il est long, il coûte cher. Et surtout on ne sait pas trop ce qu'on va en faire. Une autre question est de savoir si on sera en mesure d'en dresser une restitution véritablement opérationnelle pour les paysans.

Il y a certainement à rechercher d'autres outils relais moins complexes, plus facilement appropriables par les cadres de terrain.

## **7. Faut-il des approches spécifiquement foncières ?**

Face à cette question, la réponse qui a prévalu est négative. Il ne faut pas séparer le foncier des autres problèmes car il est étroitement lié à tous les autres aspects : politiques, économiques, sociaux, techniques, culturels, etc...

En isolant le foncier, on risque de figer des situations et cela peut se retourner contre les paysans. Cela va représenter encore plus un enjeu politique avec des dérapages idéologiques.

L'approche G.T. est une façon plus adroite d'aborder le foncier : on vise une réforme, à la limite sans en parler. Sur une réalité donnée, on va initier des actions qui vont poser le problème de l'appropriation et de la sécurisation foncière.

L'exemple d'Haïti est ici très intéressant : seuls les politiciens veulent la réforme agraire mais c'est uniquement pour se constituer des clientèles paysannes et leurs propositions apparaissent très technocratiques.

### 3.3. Les acteurs

L'identification des acteurs de la gestion des terroirs a été précédée par un certain nombre d'observations sur les pratiques en cours et elle a été suivie d'un débat sur les problèmes de structuration.

#### 1. Observations sur les pratiques de la Gestion des Terroirs.

- Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la pertinence de la distinction entre G.T. et développement local. La Gestion des Terroirs n'est viable en effet que si elle s'inscrit dans une véritable dynamique économique. La distinction ne se justifie en fait qu'à cause de l'accent particulier mis dans le cadre de la Gestion des Terroirs sur le foncier et la gestion des ressources naturelles. Mais, dans la pratique, il ne peut y avoir que des convergences.
  
- On constate par ailleurs que ce qui se diffuse, ce sont essentiellement des thèmes techniques (cordons pierreux, fosses fumières, aires de pâturage par exemple au Burkina). La gestion comme telle des terroirs, à quelques exceptions près, est loin de se concrétiser. Cela s'explique par des conceptions différentes selon les acteurs en présence. Les éleveurs n'ont pas les mêmes intérêts que les agriculteurs ; il en est de même entre les hommes, les femmes et les jeunes. Ces derniers, en particulier, se plaignent d'avoir à supporter le travail des cordons pierreux. Certains préconisent du coup que les projets prennent en compte la gestion des conflits et envisagent un traitement des problèmes par l'extérieur. Il paraît opportun de trouver des pôles d'accord entre les différents partenaires sur des enjeux très concrets tels que des banques de céréales, des puits, etc... avant d'en arriver à l'aménagement de l'espace en tant que tel et aux rééquilibrages des pouvoirs en place. Les comités de G.T. peuvent également opérer dans la même direction au niveau des pouvoirs locaux dans la mesure où les différentes composantes sont réellement représentées en leur sein.
  
- Il convient de rappeler par ailleurs que dans un pays comme le Burkina Faso, les projets G.T. sont sortis des expériences de l'AVV et des préoccupations des géographes. Au départ il y avait sans doute une vision assez idéale des terroirs. Par la suite sont venus se greffer les conséquences de la révolution burkinabe, les préoccupations environnementales de la Banque Mondiale et l'espoir de sortir des interventions classiques de l'Etat. De tout cela a résulté une démarche basée sur la discussion avec les paysans de leurs problèmes, y compris dans le choix des investissements à décider. D'emblée, l'approche ne se limite plus aux seules activités agricoles.

## 2. L'identification des acteurs

Parmi ceux-ci ont été abordés :

- l'Etat
- les collectivités territoriales ou locales
- les bailleurs de fonds
- les ONG
- les Eglises
- les projets
- les organisations paysannes
- les individus porteurs
- les aînés sociaux
- les cadets sociaux : femmes, jeunes.

Les remarques suivantes ont été dressées au sujet de ces différentes entités.

Les structures étatiques au sein desquelles évoluent les projets apparaissent de plus en plus comme conduisant à l'impasse. Leur caractère hiérarchisé engendre des lourdeurs et des rigidités souvent insupportables. Il ne permet pas notamment de créer le dialogue nécessaire avec les paysans. De plus, ces structures ne sont pas évaluables.

Le problème ne se pose pas de la même manière en Amérique latine et en Afrique. Dans le premier cas, l'Etat se comporte manifestement en classe sociale qui défend ses propres intérêts. Aussi travaille-t-on avec des organisations paysannes conçues comme des contre-pouvoirs. Mais dans ce processus, les ONG font souvent écran aux organisations paysannes.

En Afrique, il y a un véritable problème d'organisations professionnelles à susciter. Nombre d'entre elles sont en faillite par manque de dynamique économique et d'autres émergent avec une très forte connotation politicienne.

Pour certains, ce qui compte désormais c'est de trouver des partenaires locaux capables d'appréhender les articulations entre le local et le national ou encore entre le micro et le macro. Cette relation des niveaux est essentielle alors que souvent les partenaires locaux n'ont aucune vision des niveaux régionaux et nationaux. Il faut en effet arriver à situer les effets locaux dans la dynamique mondiale (commerce, fixation des prix, etc...).

Le conseil aux individus a aussi ses limites. Le travail avec des petits groupes d'intérêt est souvent préférable.

Certains projets G.T. tentent de prendre en compte, parmi les cadets sociaux, les intérêts des migrants ou encore des jeunes mais assez peu des femmes. Celles-ci ne sont pas réellement

intégrées dans ce type de projet comme d'ailleurs dans la plupart des autres. Le sujet vient toujours en annexe de façon discrète. Or l'expérience montre que les femmes, mises en situation, sont susceptibles de se montrer très dynamiques.

Hélas, dans les négociations, dans les comités, les femmes occupent des positions de subalternes. Et dans les actions, elles apparaissent surtout comme des instruments. On peut même se demander si l'importance de l'aide en Afrique ne finit pas par dégrader la position sociale des femmes et s'il ne faudrait pas adopter des formes d'appui plus souples et moins formelles.

### 3. Les problèmes de structures de développement

Devant les carences des appareils d'Etat et les limites des organisations paysannes, il convient de s'interroger sur les structures intermédiaires les plus adéquates. C'est la question des opérateurs lancée en particulier par la CCCE.

Il faut que ceux-ci aient véritablement quelque chose à proposer et qu'ensuite ils puissent être évalués. Ainsi le CLUSA a pour objectif d'émanciper les organisations paysannes et travaille pour cela avec des nationaux sélectionnés pour leurs qualités relationnelles.

L'objectif est d'arriver à des structures viables dans un contexte de désengagement de l'Etat. Le plus souvent les structures qui existent sont récupérées par l'Etat ou par des structures privées artificielles. Face à un tel problème, les uns pensent qu'il suffit de faire évoluer le contexte et les lois ; les autres estiment que les structures adéquates n'existant pas, il faut suppléer. En attendant, la situation vécue à Damana est tout à fait bâtarde : l'IRAM gère quelques fonds dans un cadre qui reste étatique.

Pour un organisme comme l'IRAM, les alternatives seraient les suivantes :

- appuyer des opérateurs locaux, par exemple des bureaux d'études nationaux. Un exemple est cette ONG canadienne qui exige de coopérer avec une ONG locale pour intervenir, avec le risque, toujours, de créer des opérateurs artificiels ;
- ou bien devenir soi-même opérateur, ce qui remet en question beaucoup d'idées acquises depuis trois décennies.

Par delà les problèmes de fond qu'un tel dilemme soulève, certains pensent qu'il faut agir avec pragmatisme et distinguer selon les situations. S'il y a effectivement carence des structures de l'Etat, on peut envisager d'aider à la création de compétences hors de l'Etat, parmi des bureaux d'études nationaux, en relation étroite avec la promotion d'organisations paysannes.

Il faut voir aussi que des nationaux conscients des situations ont déjà demandé que l'IRAM devienne opérateur dans le cas du crédit (au Bénin et en Guinée). Il s'agit pour le moment de situations exceptionnelles en vue de favoriser des caisses où les paysans acquièrent réellement un

pouvoir.

Pendant longtemps l'hypothèse était de jouer l'alliance cadres-paysans. Certains aujourd'hui deviennent sceptiques par rapport à cela et préfèrent rechercher des appuis directs aux organisations paysannes, de préférence là où se profilent de véritables mouvements.

Il faut cependant rappeler que les organisations paysannes ne se décrètent pas. Si on veut aller trop vite, on risque de donner le pouvoir à des potentats locaux. A priori, on ne sait jamais le temps qu'il faudra. Et l'intervention doit être conçue comme un support pédagogique pour les cadres et les paysans en vue de les aider à se révéler à eux-mêmes. Mais il faut aussi se rendre à l'évidence qu'un projet ne suffit jamais à lui seul à inverser le cours des choses.

**SEANCES PLENIERES**

**4. D'autres pistes de réflexions**

**5. Conclusion**

#### **4. D'AUTRES PISTES DE REFLEXION...**

Ne sont retenues ici que les remarques émises au cours des séances plénières et qui dépassent le cadre strict des trois ateliers.

Si on veut éviter que la Gestion des Terroirs soit simplement une nouvelle mode et si on veut lui enlever cette impression qu'elle donne parfois de concept fourre-tout, il est indispensable qu'elle soit évaluée dans ses résultats concrets et que ceux-ci attestent de sa pertinence. Mais comme certains de ces effets sont attendus à moyen et même à long terme, il est nécessaire que les critères d'évaluation soient adaptés en conséquence. Des indicateurs appropriés demandent encore à être forgés par rapport à des objectifs restant aussi à affiner.

On sait que les innovations techniques sont difficiles à mettre en place au Sahel. Il faut sans doute aller au-delà et raisonner en termes de tissu économique plus viable à créer en élargissant le champ de l'innovation. Il faut en particulier répondre aux grands enjeux et défis du moment et ne pas se contenter de simples bricolages. Parmi ces défis nous avons la capacité ou non d'autosuffisance, la croissance démographique, l'articulation des campagnes avec les villes, etc... C'est rejoindre ici le souci de lier le micro avec le macro-économique. Ainsi à Damana, par exemple, ne s'agit-il pas d'abord de limiter les migrations vers les villes ?

La G.T. n'élimine pas les apports de la Recherche-Développement qui, dans ses meilleurs concrétisations, a su valoriser les systèmes de production paysans et recapitaliser les exploitations. Il n'y aura pas de Gestion des Terroirs si les producteurs ne disposent pas de moyens à gérer et aussi du pouvoir (politique) de le faire à travers des organisations appropriées.

Par rapport aux sociétés locales, l'important d'abord est de comprendre leurs logiques de fonctionnement et de voir quel sens peut avoir pour elles une intervention extérieure en relation avec les pratiques de gestion des terroirs qu'elles possèdent déjà. Souvent on est en droit de se demander si les sociétés sont encore en mesure de gérer. Dans ce cas il est nécessaire de travailler à la prise de conscience des mutations indispensables à réaliser. Il arrive aussi que le contexte évolue de telle manière qu'il rend les négociations peu propices sinon illusoire. Les situations sont donc très variées.

A propos de la gestion des ressources on insiste souvent sur la relation à établir entre les préoccupations à court terme (production, subsistance, revenus monétaires, etc...) et celles à long terme (préservation du potentiel agro-écologique, réponse aux grands défis). Il reste aussi à réfléchir davantage à la place respective à accorder à ce qui est individuel et à ce qui est collectif.

## 5. CONCLUSION

Inutile de rappeler que les débats de ces journées d'étude n'ont débouché sur aucune stratégie ni proposition. Le temps consacré (trois demi-journées), la volonté de laisser les gens s'exprimer librement jusqu'au bout ne donnent guère l'opportunité d'une récapitulation finale. A chacun de faire sa synthèse.

En relisant cependant les notes prises par plusieurs, on peut noter les points suivants parmi ceux qui ont le plus marqué l'attention au cours des discussions :

- La Gestion des Terroirs est peut-être une mode mais les participants n'en font pas une mode car, pour eux, elle est à lier, dans un processus qui peut aussi bien inclure des ruptures que des continuités, aux formes traditionnelles de gestion mises au point au cours des siècles par les sociétés paysannes elles-mêmes.
- La Gestion des Terroirs suppose encore un approfondissement dans le domaine des échelles de temps (court terme, moyen terme, long terme), d'espace (4 types d'espace ont été distingués : l'espace-projet, l'espace réel, l'espace-problème, l'espace-vie) et d'organisation sociale (quels sont les niveaux pertinents ?). Il ne s'agit pas seulement d'identifier les variables mais surtout de les mettre en relation les unes par rapport aux autres. On a notamment souligné le fameux problème du passage du micro au macro, de même que celui de "l'espace-projet" à "l'espace réel".
- Concernant le foncier, l'analyse a prévalu selon laquelle il fait partie de la réalité rurale et il ne peut être traité valablement sur le terrain qu'en liaison étroite avec les autres dimensions de la même réalité (politique, économique, sociale, technique, culturelle, etc...). En aucune manière il ne peut être abordé de façon purement sectorielle et spécifique. Concernant l'enregistrement écrit des droits, une nette préférence s'est dégagée en faveur des formules légères (sur simple déclaration devant témoins par exemple). La négociation entre les parties concernées demeurant l'idéal, il importe que les notions de décentralisation mais aussi de paritaire puissent recouvrir un contenu concret au sein des instances de régulation à mettre au point.
- Parmi les acteurs de la Gestion des terroirs, le débat s'est surtout focalisé sur la question des nouveaux opérateurs économiques. Une institution comme l'IRAM qui, jusqu'à présent, a joué délibérément l'appui aux structures nationales en place doit-elle, dans un contexte de reformulation du rôle de l'Etat, aider à la création d'organes privés locaux ou encore plus assurer elle-même la suppléance ? La discussion est restée ouverte...

De cet ensemble, deux impressions générales peuvent être dégagées :

Nombreux, ces dernières années, sont ceux qui, avec des arguments divers (effet de mode, difficulté de définition), ont ironisé parfois sur le concept de gestion de terroirs. Dans la

pratique, l'IRAM s'est engagé dans des projets qui tentent de donner une traduction concrète. Et à ce titre, il a tenu à organiser une réflexion élargie. Quoiqu'on puisse penser d'une telle appellation et sans préjuger de son avenir, il est permis néanmoins de constater pour le moment qu'elle suscite de nouvelles analyses et contribue à un certain renouvellement des problématiques. Ce caractère fécond, lié vraisemblablement à la forme du pluriel qu'elle véhicule, n'a pas été démenti lors des journées d'études 1991.

La deuxième et dernière remarque consiste à relever le fait que nos débats restent globalement dans la tradition des préoccupations de l'IRAM, lesquelles cherchent à combiner le souci de rester ancré aux problèmes concrets et locaux vécus sur nos terrains et celui de ne pas perdre de vue pour autant les grands enjeux stratégiques qui se posent aussi à d'autres échelles et qui déterminent en grande partie le devenir de nos interventions et celui des paysanneries partenaires.

# LA GESTION DES TERROIRS A L'IRAM

## ACQUIS ET INTERROGATIONS

La réflexion à l'IRAM comme ailleurs concernant la gestion des terroirs est relativement récente. Elle est étroitement liée à nos terrains. D'abord ceux nés dans la mouvance de la "*lutte contre la désertification*" et qui étaient au départ des projets essentiellement forestiers : Damana au Niger et Tambacounda au Sénégal. Mais aussi le PDRI de Zinder (Niger) et le Projet Retail à l'Office du Niger (Mali). Et plus récemment Zorgho (Burkina Faso). C'est dire que les pays du Sahel ont constitué le premier champ géographique de référence en même temps que la C.C.C.E. en était le principal financier.

Notre réflexion s'est évidemment beaucoup nourrie de celle, abondante, qui s'est développée ces dernières années autour du même thème sous forme d'articles, de documents, de colloques. Mentionnons au moins le rôle catalyseur du groupe "*Gestion des terroirs*" du Réseau Recherche/Développement.

Notre première réunion à l'IRAM sur le sujet date de janvier 1989 et fut suivie des Journées d'Etudes en septembre de la même année portant sur nos "*interventions de développement localisé*". A l'évidence, certains à l'époque manifestaient une certaine réserve, forte surtout parmi les non sahéliens qui craignaient là un nouvel effet de mode passagère et, qui plus est, autour d'un concept apparemment assez flou.

Cependant depuis l'an passé, la réflexion collective interne a pu se structurer davantage et déboucher sur le choix d'un tel thème pour les Journées d'Etudes 1991.

Nous ne savons pas encore si nous avons une quelconque originalité dans nos approches de terrain, ni si nos préoccupations sont réellement partagées. Nous voudrions seulement que cette rencontre soit l'occasion d'un véritable débat non seulement à partir de nos propres questions actuelles mais aussi de celles qu'apporteront tous les participants.

Pour nous y aider, les pages qui suivent s'efforcent d'abord de présenter ce qui nous apparaît à l'heure actuelle comme nos premiers acquis ou au moins comme nos premières avancées théoriques et pratiques. Nous tenterons ensuite de formuler nos propres interrogations.

### 1 - QUELQUES ACQUIS

Ceux-ci ne sont pas nécessairement exclusifs à l'IRAM mais ils peuvent être considérés comme autant d'avancées, au moins provisoirement, dans nos approches de la Gestion des Terroirs.

- Disons d'abord que si l'appellation est effectivement nouvelle le contenu ne l'est point. Dans le passé, en effet, l'IRAM a déjà abordé la gestion des espaces productifs. Citons les

périmètres irrigués depuis les années 60 : au Niger, en Mauritanie, au Mali, à Haïti, etc... mais aussi à partir de 1975, dans le cadre de la relance coopérative de Gao, la gestion des pâturages et des points d'eau et par la suite la gestion de l'espace sylvo-agro-pastoral (GESAP).

- Depuis 1986, les deux projets de Damana et Tambacounda ont évolué à partir d'une problématique forestière vers une approche plus globale. Le premier en particulier représente aujourd'hui notre plus ancien terrain de Gestion des Terroirs (cf. les écrits d'Antoine Hétier et de Bernard Bonnet).
- Les objectifs de la Gestion des Terroirs ont pu être clarifiés au cours de diverses missions et formulés de la façon suivante (cf. Augustin Durand) :
  - ◆ la préservation du potentiel écologique
  - ◆ la sécurisation des systèmes de production
  - ◆ la maîtrise locale par les acteurs concernés.

François Clément de son côté a précisé la finalité poursuivie comme étant "*d'augmenter la capacité de la population à vivre sur son territoire*".

- Les Journées d'Etudes de 1989 ont été, entre autres, l'occasion de réfléchir sur le terroir, le foncier, nos méthodes d'approches et nos outils. Des interventions attiraient particulièrement notre attention sur les phénomènes de privatisation et de contradictions sociales.

Les acteurs locaux sont loin en effet de former un tout homogène. Des différenciations existent fondées sur le sexe, l'âge, l'appartenance socio-ethnique, l'accès au foncier, la relation aux différentes formes de pouvoir (politique et économique)... les différenciations grèvent évidemment toutes les formes de représentation et de délégation et rendent fort complexes tant l'appui aux organisations paysannes que le conseil aux exploitants individuels.

- Le rôle des femmes dans la Gestion des Terroirs a souvent été évoqué. Une note d'analyse et de proposition a même été rédigée par Annette Correze. La préoccupation de voir les femmes reconnues comme les véritables actrices qu'elles sont semble progresser mais les traductions concrètes sur le terrain en restent encore aux balbutiements.
- Il est clair que la gestion de leurs ressources par les acteurs locaux n'a pas commencé avec les projets de Gestion des Terroirs. Des savoir-faire et des savoir-gérer extrêmement complexes et diversifiés ont été mis au point par les sociétés paysannes au cours des siècles. Mais dans bien des cas l'intervention récente de facteurs externes (politiques agricoles des Etats, monétarisation croissante entraînant l'individualisation des rapports sociaux...) a puissamment contribué à perturber ces pratiques et a réduit le pouvoir de gestion des groupes paysans. Les projets de Gestion des Terroirs peuvent par conséquent constituer autant de tentatives de rétablissement d'un pouvoir réel de gestion sur des bases sociales et techniques plus ou moins renouvelées dans un contexte en pleine évolution. C'est dire que les ressources apportées par le projet (financements, formation, investissements...) ne doivent pas être déviées vers une Gestion des Terroirs par le projet lui-même mais servir d'appoint et d'incitation à une gestion véritablement paysanne. Il y a encore loin du but à la réalisation.

- Mais une telle analyse nous a permis lors de nos journées de réflexion de novembre dernier d'appréhender la Gestion des Terroirs comme un processus de négociation des acteurs locaux concernant leurs propres ressources naturelles. L'accent mis sur la négociation ou la concertation est fondamental. La gestion ne correspond pas à un plan préétabli, intangible, à exécuter de façon mécanique mais à une dynamique fondée sur la discussion, la décision, l'exécution, l'évaluation, la renégociation etc.... Elle suppose que soient connues et intégrées les visions qu'ont les différents groupes paysans de leurs propres espaces.
- Une telle conception ne se limite pas aux seules ressources naturelles mais se préoccupe de l'ensemble des problèmes dont la résolution apparaît à l'analyse indispensable pour assurer une gestion dans des conditions optimales de viabilité. Il peut s'agir de goulots d'étranglement d'ordre économique (un meilleur moyen d'exhaure ou un magasin par exemple) ou d'ordre social (santé, éducation, etc...). C'est pour cela que la Gestion des Terroirs évolue nécessairement comme une approche où l'environnement écologique ne se conçoit pas autrement qu'en relation avec les autres domaines de l'activité humaine : il faut souvent traiter ces derniers si on veut agir efficacement auprès du premier. Et comme le dit Jean-François Mondain Monval (cf. document préparatoire n°1), il est difficile au Sahel que la Gestion des Terroirs ne se confonde tôt ou tard avec le Développement Local. L'élaboration des premiers Plans Villageois de Développement à Damana vérifie pleinement cette affirmation en montrant qu'il ne s'agit pas de juxtaposer simplement des mesures ou des actions mais de les articuler entre elles parce que complémentaires et interactives, découlant d'un même processus de négociation.
- On comprend ainsi d'autant mieux l'intérêt renouvelé pour la question des contrats. Ceux-ci ont été trop souvent imposés aux paysans lesquels devraient en être les co-auteurs. Ils ne peuvent être acceptés véritablement et intériorisés que s'ils s'inspirent des pratiques contractuelles locales à l'intérieur de civilisations rurales où le témoignage oral l'emporte bien souvent sur l'écrit. Cependant, si écrit il doit y avoir, il est nécessaire de prévenir sa dégénérescence rapide en carcan étouffant toute créativité.
- Dans le domaine de la compréhension des sociétés paysannes, le plus grand apport de la génération des projets de Gestion des Terroirs nous semble se situer du côté du foncier. Jusque-là, en effet, du moins dans les pays sahéliens, les problèmes fonciers étaient relativement ignorés, niés, sinon marginalisés et analysés à l'aide de conceptions des plus simplificatrices et d'origine européocentrique. Les difficultés rencontrées ont au moins eu l'avantage de montrer qu'il ne fallait pas se limiter à la définition du "*terroir homogène*" des agronomes ni à celui du finage des géographes mais qu'il fallait aussi intégrer "*la pluralité des espaces pour une pluralité d'acteurs*" chère aux anthropologues (cf. E. Le Roy), cette dernière justifiant d'ailleurs parfaitement l'emploi du pluriel à propos de la Gestion des Terroirs. On peut même ajouter que loin d'avoir été un obstacle méthodologique, la difficulté à définir la Gestion des Terroirs s'est avérée à l'expérience particulièrement féconde.

Il reste évidemment à se demander quels sont les apports principaux de cette nouvelle génération de projets aux yeux des paysans. Les réponses diffèrent probablement selon les

pays, selon le contexte et selon les démarches retenues. Dans le domaine du foncier, il faut sans doute s'interroger sur l'efficacité de l'approche dans le règlement des litiges (entre agriculteurs et éleveurs par exemple) et sur la réduction de la précarité du système de tenure quand celui-ci reste en particulier dépendant de l'Etat propriétaire.

- La prise en compte de la complexité du réel nous rend assez méfiants, du moins dans nos terrains sahéliens de type ouvert, vis-à-vis des conceptions de l'espace suivant le modèle géométrique (l'accent étant mis sur la délimitation extérieure et sur la correspondance entre l'unité d'espace et l'unité sociale telle un village = un terroir) et à lui préférer une conception de type topocentrique (l'accent allant plutôt à la distinction centres vitaux - périphéries et à la multiplicité des droits conférés par les divers usages). La constitution de limites n'est donc pas un préalable absolu à la Gestion des Terroirs, mais, si les conditions l'exigent, elle peut en être une des conséquences. Evidemment, là où les limites sont déjà clarifiées et acceptées, elles constituent naturellement une base de départ.
- La Gestion des Terroirs est apparue au Sahel. Ce n'est probablement pas un hasard : n'est-ce pas un des hauts lieux de la prise de conscience des phénomènes de dégradation des écosystèmes ? La menace écologique y est réelle et demande à être contrée non seulement par les Etats mais aussi avec l'implication consciente et responsable des acteurs locaux.

Mais il va sans dire que le Sahel n'est pas la seule région du monde à avoir des problèmes graves de dégradation ou d'érosion et que la Gestion des Terroirs ou ses équivalents ne lui sont aucunement réservés (cf. le document de Jean-François Mondain-Monval).

## **2 - QUELQUES INTERROGATIONS ?**

Si nos pratiques de terrain nous ont permis d'avancer dans l'appréhension de la démarche Gestion des Terroirs, il n'en reste pas moins des questions à approfondir et à débattre entre nous. Nous en proposons quelques unes ci-après que nous avons regroupées en trois chapitres, espérant ainsi qu'elles pourront servir pour nos prochaines réflexions communes. Les trois thèmes retenus par le groupe de préparation des Journées d'Etudes sont les suivants :

- ◆ celui des niveaux d'approche ou des échelles d'espace, de temps et des unités sociales
- ◆ celui du foncier
- ◆ celui des interactions Etats - Paysans.

Ces thèmes ont été retenus car ils nous sont apparus particulièrement centraux dans le cadre de la Gestion des Terroirs. Ils sont naturellement à considérer de façon très ouverte et les questions qui les détaillent ci-après ne sont aucunement limitatives.

Nous devons éviter les réponses idéalisées et, au contraire, nous efforcer de cerner comment concrètement nous traitons ces questions à la fois dans la théorie et dans la pratique et ce, depuis les diagnostics initiaux jusqu'aux bilans déjà effectués. Il s'agit donc d'analyser l'ensemble de nos démarches sans négliger aucunement les outils utilisés.

## **2.1. Les niveaux d'approche : espace-temps et société**

### **2.1.1. Les échelles d'espace**

- a) Quel est l'espace concerné ? Comment est-il défini ? Par qui ?
- b) Se décompose-t-il selon diverses échelles ? Lesquelles ?
- c) Parvenons-nous à prendre en compte avec les paysans les phénomènes de superposition ou d'entrecroisement des usages et des droits sur les mêmes espaces, si tel est le cas ?
- d) S'il existe plusieurs "*terroirs*" en présence, lequel est privilégié ? Comment ? Pourquoi ? Conséquences ?
- e) A qui servent exactement les cartes ? Parviennent-elles à traduire les perceptions qu'ont les divers groupes paysans de leur espace ? A quelles conditions peuvent-elles devenir de véritables outils de gestion ?

### **2.1.2. Les échelles de temps**

- a) La vision paysanne de l'évolution de l'espace et de son potentiel agro-écologique joue-t-elle un rôle dans le déroulement de l'intervention ? Comment ?
- b) Quelle échelle de temps privilégions-nous concrètement ? En va-t-il de même pour les paysans ?
- c) On dit souvent que les paysans ont essentiellement des besoins à court terme et qu'il leur est très difficile de prendre en compte le moyen et le long terme. Est-ce confirmé ? Comment l'articulation du court terme avec le moyen et le long terme est-elle assurée ? Par nous-mêmes ? Par les paysans ? Avec quelles actions ?
- d) Parvenons-nous à passer d'une stratégie de réponse à des démarches dispersées voire hétéroclites à une démarche cohérente impliquant la Gestion des Terroirs par les acteurs locaux ?

### **2.1.3. Les niveaux de partenariat paysan**

- a) De l'individu à l'organisation de la collectivité locale, quels sont les niveaux de partenariat possibles ? Et ceux effectivement partenaires ?
- b) Quelles sont les entités sociales que nous privilégions de fait ? Comment ? Pourquoi ? Conséquences ? Quels rôles jouent nos typologies ?
- c) Les femmes co-gestionnaires véritables du terroir : mythe ou réalité ? Et les jeunes ?

- d) Parvenons-nous à organiser la concertation entre différents groupes ruraux concernant la Gestion des Terroirs ? Obstacles ? Atouts ? Conditions de possibilité ?

#### 2.1.4. Conclusion : Territoire (espace/temps) et Société

- a) Y-a-t-il adéquation entre les deux ?
- b) Laquelle de ces entrées est-elle effectivement retenue ? Comment cela évolue-t-il ?
- c) Quelles sont les conséquences du mode de sélection sur le mode de diffusion ?

### 2.2. Nos approches du foncier

L'idée est d'opérer un balayage de nos pratiques et de nos conceptions : comment traitons-nous le foncier ?

#### 2.2.1. Nos pratiques de terrain

Des attitudes très contrastées ont pu être relevées (cf. A. Faure). Citons-en quelques unes :

- On ne s'en mêle pas. Soit parce qu'on estime qu'il n'y a pas de problème, soit parce qu'on juge que c'est trop compliqué.
- On se méfie des solutions de type purement administratif facilement remises en causes chaque fois que l'administrateur est muté ailleurs.
- On aménage en espérant que le foncier sera résolu après. Ou au contraire on attend que les droits soient clarifiés pour pouvoir aménager.
- On considère que le foncier c'est aussi l'affaire du projet.
- On prend les moyens et le temps d'étudier le fonctionnement du foncier.
- On considère que seule la concertation au rythme des paysans est susceptible d'apporter des solutions.
- Etc....

Il serait intéressant de passer en revue nos diverses interventions et de voir comment nous nous y sommes pris dans nos pratiques et aussi comment nous avons évolué dans le temps par rapport à ces problèmes.

On verrait ainsi s'il se dégage de véritables convergences ou divergences qu'il conviendrait alors de formuler.

## 2.2.2. Nos conceptions

### a) Concernant l'appropriation

Considérons-nous :

- que l'Etat est en définitive le vrai propriétaire ?
- que seule la propriété privée (absolue et exclusive) en se généralisant pourra résoudre les problèmes ?
- que l'appropriation communautaire est une tragédie (cf. the Tragedy of the commons de Garrett Hardin) ? ou au contraire une chance (adaptation aux aléas naturels et aux variations socio-démographiques) ?

### b) Concernant la sécurisation foncière pour les paysans.

Nous évoquons souvent la nécessité d'une sécurité foncière pour les paysans.

Comment la voyons-nous possible ? pour tous ?

Quels sont les obstacles ? N'y-a-t-il pas en particulier de véritables logiques d'insécurisation ?

L'enregistrement écrit est-il toujours le meilleur outil de sécurisation ?

### c) Concernant la régulation foncière à l'échelle locale.

- Quel type de structuration paraît adéquat ? Quelles fonctions ? Quelles responsabilités ? Quels sont les obstacles et les pièges ?
- Faut-il simplement redynamiser les anciennes structures quand elles existent ?
- Faut-il en créer de nouvelles ? Sous formes d'organisations paysannes ? ou sous forme d'organisations mixtes (Etat-paysans) ?

## 2.3. La Gestion des Terroirs entre l'Etat, les paysans et les intervenants extérieurs

L'objectif est ici de faire le point sur l'interaction des principaux acteurs concernant la Gestion des Terroirs. Cela n'a évidemment d'intérêt que si nous prenons soin de distinguer la réalité vécue et le souhaitable.

### 2.3.1. Le rôle de l'Etat

- D'où viennent les difficultés de l'Etat à gérer le "*patrimoine commun*", les terroirs, les

ressources naturelles, le foncier ?

- L'Etat a-t-il un rôle de co-gestionnaire à l'échelle locale ? Un rôle d'éveil et de formation ? ou un simple rôle d'arbitrage ?
- Quelles sont les conditions politiques d'une Gestion des Terroirs par et avec les paysans ?

### 2.3.2. Le rôle des organisations paysannes

- Y-a-t-il présentement des structures paysannes traditionnelles ou récentes exerçant la Gestion des terroirs ? Si oui comment fonctionnent-elles ? Quelles sont leurs tâches ? Quelles sont leurs performances ?
- Sinon, comment explique-t-on le vide ? Et qu'envisage-t-on ?
- Y-a-t-il des obstacles à la négociation entre acteurs paysans concernant la Gestion des Terroirs ?
- Quelle est l'importance exacte accordée aux "*cadets sociaux*" (femmes, jeunes notamment) et aux groupes minoritaires éventuels dans nos projets Gestion des Terroirs ?
- Quelle est la place du conseil aux individus ?
- Une certaine planification paysanne est-elle possible ? A quelles conditions ? (cf Les notions de charte, de PVD).

### 2.3.3. Le rôle des ressources extérieures

- Qu'est ce qui est le plus mobilisé ? Les ressources extérieures (financements, savoir-faire...) ou les ressources locales ? Quel est l'effet de l'articulation des deux ?
- Qu'entend-on exactement par approche contractuelle projet-paysans dans la Gestion des terroirs ?
- Comment voit-on les phénomènes d'apports alimentaires, de rémunération ou de "*per diemisation*" des paysans ? Qu'est-ce qui est envisageable ? Qu'est ce qui est à proscrire ?
- Parvenons-nous à contractualiser la fin du projet avec les paysans ?
- L'approche Gestion des Terroirs en terme de projet est-elle la plus pertinente ?

Juillet 1991  
André MARTY

LISTE DE PRESENCE AUX JE 91
-----------------------------

NOM	13 sept AM	13 sept PM	14 sept AM
ABELA Marie Thérèse			
ADER François			
ANGEL German			
ANGERS Gérard			
APRIN Robert			
AUDINET Jean Philippe			
AUDROING Michel			
BALMELI Jean Michel			
BARNAUD Michel			
BARRES Vicky			
BARRIER Christian			
BAYLE Emmanuel			
BEAUDOUX Etienne			
BEAUVAL Valentin			
BELLONCLE Guy			
BELLOT J.M.			
BERGOUGNIOU Jean Michel			
BERNHARD Paulette			
BIED CHARETON			
BILLAZ René			
BLANC PAMART Chantal			
BONFILS Michel			
BONNET Bernard			
BOULET VARLETTE Jacqueline			
BOULON LEFEVRE Anne			
BOURDEL Christian			
BOUTROU Jean Jacques			
BRIGATTI Piera			
BROCHET Michel			
BUSTIN Jean Paul			

CALAME Pierre			
CAMPHUIS Nicolas			
CASTERAN Rémy			
CATTAN Aline			
CHEREZE Claudine			
CLEMENT François			
CLOUET Yves			
COCHET Hubert			
COGNO Roberto			
COMBAZ André			
CONTE Ghislaine			
CORREZE Annette			
CORREZE Jean Marie			
COSTE Jérôme			
COURAU Gilles			
COURCIER Rémy			
COURTANT Jean Jacques			
COUSIN Lucien			
COUTURE Jean Louis			
CUFFEZ Nadine			
DAGNON Bruno Gaudens			
DAMAIS Gilles			
DASCON François			
DAUBARD Jean Paul			
DE CHAPONAY Henryane			
DELAHAYE Olivier			
DELOBEL Thierry			
DEMANTE Marie Jo			
DEVEZE Jean Claude			
DEYGOUT Philippe			
DIAZ CORVALAN Patricia			
DIERICKX Philippe			
DOLIGEZ François			

DOUCET Marie Jo			
DOUXCHAMPS Francis			
DREYFUS Fabrice			
DROY Isabelle			
DUCRET Pierre			
DUDERMEL Thierry			
DUFUMIER Marc			
DURAND Augustin			
DURAND François			
D'ANDLAU Georges			
EASTON Peter			
EGG Johnny			
EGGER Helmut			
ESPINASSE Serge			
FAURE Armelle			
FAYE Jacques			
FELIX Alain			
FERRY Olivier			
FLOQUET Anne			
FOURNIER Yves			
FRAIZE Marie Christine			
FREUDIGER Patrick			
FUSILLIER Christian			
FUSTER Michel			
GAJARDO Théodoro			
GALLET Alain			
GANDIN J.P.			
GARIBAY José Luis			
GASZTOWTT Jérôme			
GENTIL Dominique			
GOLDSTEIN			
GOUSSAULT Yves			
GRANIER Dominique			

GRANRY Eric			
GRESLOU F.			
GRIFFON Michel			
GROVEL Rémi			
GUENEAU Marie Christine			
GUERIN Claude			
GUERRA Marcos			
GUIBERT Bertrand			
GUICHAOUA André			
HAAS Pierre			
HELMSTETTER Didier			
HERAULT Dominique			
HERVIEU Bertrand			
HETIER Antoine			
JACQUEMET Françoise			
KERMEL TORRES Doriane			
LAMBERT Agnès			
LANGAND Michel			
LAUCOIN Guy			
LE GENTIL Alain			
LEBOT Médard			
LEMELLE Jean Pierre			
LEPLAIDEUR Alain			
LEROY Etienne			
LEVARD Frédéric			
LILIN Charles			
L'AOT Louis			
L'AOT Marcel			
MALAFOSSE Antoine			
MARTY André			
MARTY Maryse			
MAS Dominique			

MASCARETTI Alberta			
MATHIEU Paul			
MERCOIRET Jacques			
MERCOIRET Marie Rose			
MERLET Michel			
MERMET Damien			
MERMET Laurent			
MILIS François			
MINOD Francis			
MINOT Didier			
MITAL Jean René			
MOLINA Ignacio Luis			
MONDAIN MONVAL Jean François			
MORENO Augusto			
MORIN Laurent			
MORIZOT Frédéric			
MULLER Didier			
MUNTING Monique			
NIEUWKERK Mark			
NOEL Clotilde			
NUTTALL Christophe			
ORIOLE Michèle			
PARVEX Ricardo			
PESCAY Michel			
PEYRES Jacqueline			
PHILIBERT Rémi			
PIERESSA Franca			
PIGE Jérôme			
PILLOT Didier			
POMMIER Denis			
PONETTE Georges			
POUPARD Pierre			
RAISON Jean Pierre			

REVOL Marc			
REY Daniel			
RICHARD Antoine			
ROBERT Michel			
ROCA Pierre Jean			
ROCHETTE René Marceau			
RODRIGUEZ Marc			
ROUDARD Laurence			
ROULET Odile			
ROUX J.F.			
SAINT MARTIN Catherine			
SAVOURE Philippe			
SINTAS Christine			
SNOY Odette			
SPINAT Jean Bernard			
TALLET Bernard			
TASSOUN Doual			
TEYSSIER Sophie			
THEBAUD Brigitte			
THIRION Samuel			
TISSIER José			
TORREALBA Jorge			
VAN DAM Jean Claude			
VELAY Sylvie			
VERGRIETTE Benoît			
VIGNON Claire			
VINCENT Claude			
VIVALLO Gabriel			
WEIGEL Jean			
WILDEMANN Nicole			